

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 22 juin 2023

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

DIRECTION : Direction de la jeunesse, des sports et de la coopération internationale  
SERVICE : Service Jeunesse

N° 4.4

OBJET : Plan jeunesse 2023-2028

Il vous est proposé, dans le cadre de ce rapport, d'adopter une politique jeunesse ambitieuse et de faire du Département le premier partenaire de la jeunesse par l'évolution des dispositifs existants, l'adoption de nouveaux dispositifs et la mise en place de méthodes innovantes de consultation, de participation des jeunes et d'évaluation de notre politique jeunesse.

En Seine-Maritime, être jeune doit être une chance réelle pour tous.

Le département de la Seine-Maritime est le département normand le plus peuplé (38% de la population normande) et l'un des deux plus jeunes de Normandie avec 24,4 % de moins de 20 ans en 2020 et 30 % de 0 à 24 ans.<sup>(1)</sup>

Le regard porté sur la jeunesse en Seine-Maritime est à renouveler. Le plan d'actions du Département doit prendre une direction consultative, d'écoute et d'observation afin de développer une meilleure expertise de l'évolution d'une jeunesse en mutation.

La crise économique provoquée par la pandémie a été le révélateur de la précarité d'un grand nombre de jeunes. La fragilité structurelle subie avant la crise sanitaire a fait basculer une partie de la jeunesse dans une situation de pauvreté et a sévèrement impacté nombre d'entre eux. Certaines inégalités sous-jacentes ont été mises en évidence : état de santé, orientation scolaire et professionnelle, accès au logement, violences intra familiales, handicap...

Cette situation nous invite à réinventer la manière de conduire les politiques de jeunesse, dans un souci de transversalité et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs.

L'ambition affichée est de faire du Département le premier partenaire de la Jeunesse, en lien avec les acteurs territoriaux et les jeunes pour lesquels le rapport aux administrations et aux politiques est de plus en plus distancié.

L'accès à l'autonomie se travaille dès le plus jeune âge en multipliant les occasions de découverte et d'ouverture. La collectivité est garante de rééquilibrer les chances, d'accompagner les parcours fragilisés vers des tremplins d'autonomie et d'émancipation.

(1) Démographie et population - Normandie 360°

Le Département souhaite prendre en compte les besoins des jeunes plurielles. Il souhaite aussi faire des propositions visant à développer et favoriser l'engagement des jeunes, quelle que soit la forme qu'il revêt. L'objectif est de mettre les jeunes en situation de réussite par des moyens adaptés et performants.

L'objectif du plan du Département qui vous est présenté - au-delà des actions - est la volonté de réunir et d'articuler toutes les forces en présence pour accompagner les jeunes et les aider à trouver leur propre chemin et à construire leur avenir. La jeunesse est au cœur de notre action et de nos priorités.

Afin d'amener des réponses aux problématiques soulevées et en appui sur les compétences des directions métiers, la collectivité affiche pour nos jeunes, des ambitions fortes présentées sous forme d'actions. Chacune d'elles fera l'objet d'une évaluation au fil de l'eau nous permettant de nous adapter et de rendre notre démarche plus efficace.

Les ambitions présentées se déclinent sous forme de fiches dispositifs, jointes en annexe de la délibération, et soumises au vote. Ces fiches précisent les objectifs, critères, moyens humains, budgétaires et matériels à mettre en œuvre.

## I - Le Département premier partenaire de la jeunesse

### Enjeu 1 : Faire du Département l'interlocuteur incontournable des partenaires jeunesse

**Action 1 :** Revisiter et mettre en place les outils contractuels partagés afin de définir avec nos partenaires un nouveau cadre d'actions enrichies.

Le Département est l'échelon pertinent pour structurer et animer une politique Jeunesse territorialisée et partenariale. D'ores et déjà compétent (gestion des collèges, PMI, ASE...), résolulement volontaire et volontariste, stratégiquement positionné en proximité, doté d'une expertise reconnue et d'une place historique aux côtés des communes, de l'État, mais aussi des structures professionnelles et du tissu associatif local, le Département s'attelle aujourd'hui à conforter son rôle d'ensemblier, tant en appui qu'en complémentarité et subsidiarité.

Nombreux sont les acteurs jeunesse et les jeunes eux-mêmes qui pointent le manque de lisibilité des dispositifs, certains n'ont parfois pas connaissance des possibilités qui s'offrent à eux.

Pour tendre vers plus de cohérence globale et favoriser le travail en transversalité, plusieurs actions sont proposées :

- Poursuivre le travail d'interrogation des **conventions pluriannuelles d'objectifs** avec les associations têtes de réseau (583 725 € d'aides accordées au titre de la mise en œuvre d'actions jeunesse sur la période 2019-2022) afin de redonner du sens à l'intervention du Département et à ses financements.
- Élaborer **une feuille de route « jeunesse interinstitutionnelle »** portée conjointement par la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et le Département. A l'instar du dispositif « **Projet Jeunes 76** » lancé le 1<sup>er</sup> février 2023 qui remplace JAVA (297 projets JAVA financés sur 2019-2022 pour un montant de 625 000 €), cette démarche ouvre la porte à d'autres collaborations (BAFA, BAFA citoyen, Aide aux structures Jeunesse,

etc...) et formalise le souhait de tendre vers un « guichet unique ».

**Action 2 :** Investir de manière partenariale l'information Jeunesse au service des jeunes et au plus près des territoires.

- Relancer et développer le **Mobil'Infos76** en partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse de Normandie (CRIJ) notamment en zones rurales et isolées. Le Département a la volonté de déployer un service d'information aux jeunes autour des dispositifs existants (notamment départementaux) en complémentarité avec le futur « bus des services publics ».
- S'inscrire dans la démarche de la « **Boussole des jeunes** » : service numérique développé par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse depuis 2017. Ce dispositif en cours de déploiement permet aux jeunes de 15-30 ans d'identifier des services mobilisables (logement, santé, mobilité...) à l'échelle d'un territoire et facilite la mise en relation avec le bon professionnel. La participation du Département à ce projet permettra de valoriser nos actions en matière de logement (pass'logement et coloc76) et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

**Enjeu 2 : Mettre les jeunes au centre des politiques publiques qui les concernent**

**Action 1 :** Lancer la « **Tournée Jeunesse** » pour revendiquer une politique départementale de proximité, à l'écoute des besoins des jeunes du territoire.

Cette dynamique de valorisation et d'échanges entre pairs participe du « aller vers » et prendra la forme de manifestations jeunesse co-organisées avec nos partenaires, partout sur le territoire, tout au long du mandat.

**Action 2 :** Proposer une aide spécifique « **opérations jeunesses** » pour soutenir l'organisation de manifestations jeunesses portées par des structures associatives ou communales (communes de moins de 5000 habitants), des établissements spécialisés (Aide Sociale à l'Enfance, IME ...)

Plafonnée à 3000€ par opération et par an et sur critères définis dans la fiche dispositif, cette aide innovante vise à inciter les jeunes les plus éloignés des dispositifs à participer, et ce, le plus largement possible sur l'ensemble du territoire.

**Action 3 :** Placer les jeunes au rang de partenaires de la politique qui les concerne via la mise en place d'une **plateforme numérique : #JeuneParticipe76**

Défendant l'objectif d'un mouvement dynamique à l'endroit des jeunes, de la prise en compte de leur voix pour enrichir nos actions, cette plateforme matérialisera ces ambitions en proposant une manière concrète, facile et transversale de faire remonter des idées, de contribuer à alimenter les politiques jeunesses et d'accéder aux informations qui les concernent.

Engager une stratégie consultative, s'adapter, évoluer avec les jeunes et promouvoir l'échange, la communication entre pairs pour valoriser l'action départementale est une démarche innovante.

**Action 4 :** Être identifiée par nos partenaires comme une collectivité attentive aux droits des enfants. Figurant au titre des 76 propositions, le Département souhaite porter une stratégie de labellisation « Département ami des enfants, partenaire de l'UNICEF ».

En participant au dispositif Jeunes Ambassadeurs des droits de l'Enfant, en lien avec le Défenseur des Droits, le Département confirme son ambition de faire de la protection des enfants une priorité.

## II - Le Département favorise l'autonomie des jeunes

### Enjeu 1 : Encourager les mobilités

**Action 1 :** Revisiter le dispositif des **classes découverte** en augmentant le forfait proposé et en ouvrant le dispositif de manière plus large (149 classes découverte ont été financées au titre du plan 2019-2022 pour un montant total de 85 759 € permettant ainsi à 5 747 élèves de bénéficier de ce dispositif).

Ainsi, il est proposé un forfait journalier de 5 € par jour et par élève (actuellement 2.30 €) ouvert à l'ensemble des écoles élémentaires publiques et privées du territoire pour des séjours organisés en Région Normandie. Les objectifs défendus sont de permettre le plus largement possible la mobilité des enfants, favoriser l'expérience de vie collective en dehors du cadre familial pour qu'ils puissent se confronter à l'altérité.

### **Action 2 : Favoriser l'engagement dans le cadre de la mobilité européenne et de nos coopérations décentralisées.**

Il s'agit de développer l'offre de missions de service civique international en lien avec les pays avec lesquels nous avons formalisé des **coopérations décentralisées** (Tunisie, Liban, Estonie et Burkina Faso). Également, dans un cadre européen, il sera proposé de s'inscrire dans la démarche du **corps européen de solidarité** et d'accueillir des jeunes volontaires par ce biais. Le CRIJ, qui pourrait être habilité structure d'intermédiation à l'horizon 2025, nous accompagnerait sur ce chemin. Des « **Clubs Europe** » en charge de monter des projets européens à destination de nos jeunes pourraient être créés et animés par ces jeunes volontaires, notamment dans les collèges.

### Enjeu 2 : Renforcer l'action du Département en matière de logement des jeunes

**Action 1 :** Accompagner la première installation dans un logement en adaptant le **dispositif Pass'installation**. Il est proposé de fusionner le Pass'installation, voté le 13 décembre 2011, et le Pack Installation, voté le 9 décembre 2021 en **Pass'logement**.

Ce dispositif, outil d'attractivité pour les jeunes emménageant sur le territoire (4 180 pass'installation accordés pour la période 2019-2022 pour un montant de 278 817 €) vise à faciliter l'installation des nouveaux arrivants et des jeunes dans leur premier logement autonome en accordant une aide de 150 € à utiliser auprès de ressourceries et de structures de l'économie sociale et solidaire.

En incitant tous les jeunes de 18 à 25 ans à s'équiper auprès d'associations ou entreprises d'insertions recyclant du matériel électroménager et du mobilier d'occasion, le Département apporte une réponse aux objectifs du développement durable.

Il est également proposé d'élargir le réseau des partenaires de l'économie sociale et solidaire aux ateliers du cycle solidaire (atelier de réparation objets, vélo, etc...).

Enfin, pour pallier l'absence de partenaire sur certains territoires, et afin que les jeunes installés sur ces zones puissent bénéficier du dispositif, il est proposé d'ouvrir le réseau à certaines structures existantes établies dans les départements frontaliers.

### **Action 2 :** Encourager le développement des **colocations solidaires avec Coloc'76**

Ce projet développé en partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) renforce les orientations du Département en matière de politique jeunesse et s'appuie sur deux axes fondamentaux que sont l'autonomie et la responsabilisation. Il permet aux jeunes de la Seine-Maritime (116 colocataires sur

la période 2019-2022 pour un montant de 240 000 €) qui veulent vivre une expérience de colocation à visée éducative et solidaire de se loger dans les quartiers prioritaires de la ville (89 actions solidaires menées pour 2 396 habitants des quartiers).

Par ce dispositif, le Département participe à la mobilisation des jeunes colocataires bénévoles, favorise le bien vivre ensemble, crée de la mixité sociale, et améliore le cadre de vie des résidents. En outre, Coloc'76 favorise l'engagement des jeunes qui consacrent 2 à 4 h/semaine dans un projet solidaire.

À ce jour des logements sont implantés sur Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Maromme et le Havre. Il est souhaité d'augmenter le nombre de places en colocation et d'étendre sur d'autres territoires (ex : Canteleu, Sotteville-lès-Rouen, Dieppe).

**Enjeu 3 : Accompagner notre jeunesse fragilisée au travers d'un parcours global vers l'indépendance**

**Action 1 :** Poursuivre les réflexions lancées autour des **Rencontres Départementales de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (RDPPE)**.

Le 27 janvier dernier, le Département a lancé une vaste réflexion autour de la prévention et de la protection de l'enfance. Les politiques Jeunesse sont, à ce titre, directement concernées et se conformeront aux propositions qui émergeront d'ici fin 2023. Plusieurs dispositifs pourraient être questionnés (à titre d'exemple : l'instruction du fonds d'aide aux jeunes, le financement des projets liés à l'insertion et à l'autonomie, etc...).

**Action 2 :** Expérimenter un **Parcours Citoyen** global d'accompagnement des Jeunes sortant de l'ASE vers l'autonomie.

Afin de prévenir les sorties sèches des jeunes de l'ASE, le Département propose d'incarner au plus proche son rôle de collectivité de la solidarité et de la proximité. La dynamique est innovante et très accessible : il s'agit, pour nos jeunes fragilisés, d'ouvrir un parcours personnalisé.

Aussi, il est proposé à titre expérimental un **parcours citoyen à destination de 10 jeunes par an**.

Les jeunes volontaires identifiés par la direction enfance famille pourront intégrer un logement dans le cadre du dispositif « Coloc'76 » et s'engager sur une mission de service civique construite autour de leurs aspirations. Cette expérimentation a pour but de permettre aux jeunes sortant de l'ASE de développer des compétences transversales, de découvrir d'autres environnements et de tisser de nouveaux réseaux tout en maintenant un accompagnement et en sécurisant leur sortie.

En outre, un « **Kit citoyen** » pourra être mis en place :

- Une Bourse civique à hauteur de 1 500€ pour soutenir et valoriser le parcours du jeune vers son autonomie.
- Une aide au BAFA complète : les Jeunes Parcours Citoyen pourront prétendre à un financement intégral de leur BAFA.
- Un Parcours Educ'our'ESS à la découverte des entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Le Pass'logement et Tope-là leur seront ouverts.

**Enjeu 4 : Rapprocher les jeunes du monde professionnel et encourager leur esprit entrepreneur**

**Action 1 :** Permettre aux jeunes d'effectuer des **stages et de découvrir des métiers d'avenir et en tension**. Le Département souhaite faciliter la recherche des stages de 3<sup>ème</sup> en organisant un forum annuel à destination des collégiens pour leur permettre dans le cadre de leur parcours d'orientation de découvrir les métiers du

Département et de nos partenaires tels que Seine-Maritime Attractivité, l'association Les Nids, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 76, etc...

Les services accueillent également de nombreux stagiaires de 3<sup>ème</sup> (102 sur la période 2022-2023) et alimentent la plateforme numérique [www.monstagede3e-seinemaritime.fr](http://www.monstagede3e-seinemaritime.fr)

### **Action 2 : Encourager les projets des jeunes entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire – Action JEES**

Ambition dévoilée dans les 76 propositions, le Département souhaite prendre en compte les aspirations des jeunes autour de l'entrepreneuriat.

La collectivité propose le développement d'actions nouvelles axées autour de l'Économie Sociale et Solidaire dont les objectifs et valeurs se rapprochent des compétences du Département et répondent à de forts enjeux sociétaux.

Pour ce nouveau projet, il est proposé à tous les jeunes de moins de 25 ans, intéressés par la création d'une activité à dimension sociale et solidaire, de se former au cours de journées de sensibilisation ESS et de participer à des ateliers thématiques.

## **III - Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes**

### **Enjeu 1 : Renforcer les actions éducatives et citoyennes au bénéfice des collégiens**

#### **Action 1 : Rendre accessible à tous les jeunes la pratique culturelle et sportive.**

Avec le [Pass collégiens](#) le Département participe à la prise en charge des coûts d'adhésion à une association culturelle ou sportive à hauteur de 25 € pour tous les collégiens.

Il complète le [Pass'Jeunes 76](#) (6 à 15 ans), attribué sur critères de ressources.

Toutefois au regard des dispositifs nationaux (pass'sport et pass'culture) une étude sur l'articulation des Pass est actuellement en cours. À l'issue de celle-ci, des propositions seront formulées afin de rationaliser nos dispositifs, en complémentarité avec ceux de l'État, avec pour objectif renouvelé de permettre l'accès aux pratiques sportives et culturelles au plus grand nombre.

#### **Action 2 : Soutenir les actions d'éducation et de prévention dans les collèges.**

- **Contrat de réussite éducative (CRED76).** Dispositif unique départemental, le CRED permet à tous les collèges publics du département de mettre en place des parcours propices à développer la curiosité et l'ouverture d'esprit des collégiens. En lien avec les directions métiers et dans le souci d'une meilleure lisibilité et identification du dispositif, une offre nouvelle sera prochainement proposée.
- Avec la création d'un **concours d'éloquence** ouvert à tous les collégiens du territoire. Issu des 76 propositions ce projet a pour objectif d'encourager la prise de parole en public, d'acquérir de nouvelles compétences et de débattre, dans le respect de chacun, sur des sujets de société en lien avec les valeurs de la République. Apprentissage précieux, l'exercice de la joute oratoire a pour bénéfice prouvé de renforcer l'esprit critique des jeunes ainsi que leur confiance en eux.
- Le Département finance la mise en place **d'actions de prévention et de sensibilisation** à destination des collégiens (classes selon la thématique abordée) hors CRED sur les thématiques suivantes : valeurs de la République, prévention du cyber harcèlement, laïcité et lutte contre la radicalisation. Dans la logique d'une déclinaison de la stratégie départementale de prévention de la

délinquance (SDPD), dont le Département est un acteur engagé avec la Préfecture, il est proposé : la création d'un « **pack prévention** » (hors enveloppe CRED) permettant de mobiliser des **parcours « Républicains »** en intégrant la lutte contre le harcèlement, l'égalité femme/homme, la lutte contre les violences et contre le harcèlement des personnes LGBT+.

- La relance des séances de sensibilisation « **lutte contre les discriminations et la radicalisation** » dans toutes les classes de 4ème et 3ème des collèges publics et privés de la Seine-Maritime en y ajoutant la dimension de prévention contre le harcèlement scolaire conformément au plan de la Première Ministre.

### **Action 3 : Sensibiliser les jeunes à la participation démocratique**

- Le **Conseil Départemental des Collégiens (CDC)**, dispositif phare matérialisant la participation des jeunes au processus démocratique départemental. Le CDC est un outil précieux permettant aux jeunes élus d'être acteurs de la vie locale et démocratique, d'apprendre à construire des décisions dans le collectif et le respect des opinions.

Il est proposé, pour la période 2024-2028, de mettre en oeuvre de nouvelles actions du CDC notamment en développant les relations avec les conseillers départementaux élus.

Par ailleurs, en lien avec les dynamiques de participation, le CDC prendra toute sa place sur l'animation de la plateforme participative.

Afin de garantir et pérenniser le bon fonctionnement et la réussite du dispositif puis, de mettre en oeuvre les projets proposés, il est demandé de créer un second poste dédié dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### **Enjeu 2 : Faciliter l'engagement et les initiatives citoyennes des jeunes**

**Action 1 :** Participer au développement du **service civique et du service national universel** en Seine-Maritime

- Le Département participe à la mobilisation de la jeunesse pour répondre aux défis de la société (108 volontaires en service civique ont été accueillis entre 2019 et 2022). Il offre un cadre d'engagement dans lequel les volontaires peuvent développer des compétences sociales et professionnelles, se faire un réseau et une première expérience qui peut susciter des vocations (notamment sur les métiers en tension).
- Il est proposé que le département de la Seine-Maritime s'implique dans le déploiement du **service national universel**. À titre expérimental, une dizaine de missions d'accueil de jeunes seront proposées. Elles permettront de toucher des publics plus jeunes et d'offrir un « parcours découverte » avec une première approche de l'engagement au sein de notre collectivité. Ces jeunes volontaires pourraient ensuite nourrir le souhait d'intégrer le dispositif « service civique ».

**Action 2 :** Encourager, développer et valoriser l'engagement des jeunes.

- Partant du constat inquiétant d'une pénurie de jeunes animateurs et d'un nombre de dossiers en forte diminution (120 aides Bafa sur 2019-2022 dont 30 dossiers seulement en 2021 contre plus de 1 000 dossiers par an avant l'adoption des nouveaux critères en 2016), **une évolution du dispositif de soutien au Bafa** semble pertinente. Il est proposé une aide financière à hauteur de 300 € pour les formations en externat et une bonification à 400 € pour les formations suivies en internat.
- Enfin, il est proposé d'expérimenter un « **Bafa citoyen** » en lien avec les FRANCAS qui permettra de développer des parcours d'engagement avec des acteurs locaux. Chaque stagiaire Bafa complètera sa formation par un engagement auprès d'une collectivité locale, qui pourra ainsi sécuriser ses

recrutements pour le bon fonctionnement de ses structures d'accueil de jeunes.

- **Le dispositif Tope-là** permet d'inciter les jeunes à s'engager volontairement auprès d'une association ou d'une collectivité et d'obtenir une aide de 400 € pour la réalisation d'un projet en lien avec l'autonomie (2 354 tope-là accordés entre 2019 et 2022 pour un montant total de 941 600 euros).

Compte tenu de l'évaluation du dispositif, quelques adaptations sont proposées :

- Un paiement jusqu'à 400 € et non plus 400 € forfaitaire : cette nuance dans l'instruction permettra de moduler l'aide au plus près des besoins du jeune.
- Tope-là mobilités : le financement du permis B, permis moto, abonnement de transport en commun, coût d'un billet en vue d'un stage, séjour linguistique.
- Tope-là formation et études : permettra de financer des formations (hors BAFA) professionnelles, linguistiques, remises à niveau, coûts de scolarité des écoles payantes ou concours ainsi que l'achat de matériel spécifique (cuisine, couture, esthétique...)
- Ouverture d'un « Tope-là Partenaires » : Cette variante du dispositif permettra à des jeunes qui ne sont pas en capacité d'avancer les fonds, d'accéder au dispositif en passant par une association partenaire qui ferait l'avance de la dépense.

Pour la mise en oeuvre de ce plan jeunesse, des adaptations budgétaires sont à prévoir. Ainsi, pour l'exercice 2023, ce sont près de 200 000 euros qui sont inscrits au budget supplémentaire.

Une montée en charge progressive de 2024 à 2028 est envisagée, pour arriver en 2028 à un budget annuel dédié aux dispositifs spécifiques à la jeunesse de 1 730 000 euros.

Si vous êtes d'accord avec l'ensemble de ces propositions, je vous demande d'adopter le dispositif de délibération ci-annexé.

**Annexe au rapport  
Plan jeunesse 2023-2028**



**Public cible**

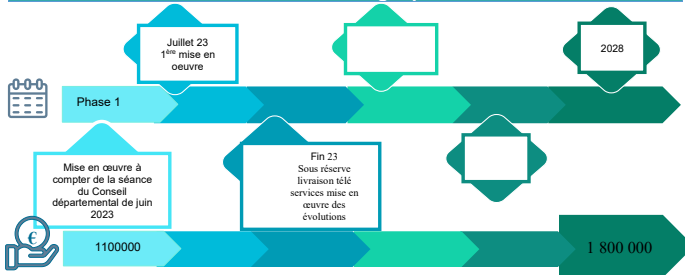
Jeunes seinomarins 6-25 ans (30 ans pour les jeunes porteurs de handicap sur certains dispositifs)



**Indicateurs**

Indicateur 1	Nombre de projets menés
Indicateur 2	Nombre de jeunes touchés
Indicateur 3	Nombre de jeunes accueillis au Département
Indicateur 4	Nombre de structures financées

**Calendrier et budget prévisionnel**



**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

**Convocation en date du 3 avril 2023**

**SEANCE DU 22 juin 2023**

**PRESIDENCE : , Président du Département**

**DELIBERATION N° 4.4**

**Plan jeunesse 2023-2028**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**VU :**

- la loi du 2 mars 1982

- le code général des collectivités territoriales

- les propositions de M. le Président entendues

après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8, L.332-14 et L1111-4,

Vu le tableau des emplois,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil général en date du 14 juin 2005 décidant la création du Conseil des collégiens,

Vu la délibération n° 3.8 du Conseil général du 14 juin 2006 portant adoption du dispositif BAFA,

Vu la délibération n° 2.18 du Conseil général du 28 juin 2011 portant sur la subvention relative à la participation aux classes découvertes des élèves des écoles élémentaires,

Vu la délibération n° 3.9 du Conseil général du 13 décembre 2011 précisant la mise en place du dispositif citoyen 76,

Vu la délibération du Conseil général du 13 décembre 2011 précisant l'engagement du Département dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire,

Vu la délibération n° 3.8 du Conseil général du 13 décembre 2011 portant adoption du dispositif pass'installation,

Vu la délibération n° 4.1 du Conseil départemental du 10 décembre 2018 portant création du dispositif Tope là et de Coloc'76,

Vu la délibération n° 4.2 du Conseil départemental du 9 décembre 2021 portant adoption du pack installation,

Vu la délibération n° 4.11 de la Commission permanente du 12 décembre 2022 portant création du projet jeunes76,

Considérant le souhait de l'Assemblée départementale de faire des politiques jeunesse une priorité et d'affirmer sa position de premier partenaire de la jeunesse,

Considérant la volonté du département de Seine-Maritime d'apporter des évolutions aux dispositifs existants et de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs afin de renforcer son action en matière de politique jeunesse,

Considérant la volonté de l'Assemblée départementale de proposer des expérimentations en faveur de l'autonomie et de la citoyenneté des jeunes,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Décide :

- d'orienter la politique jeunesse du Département selon les trois ambitions suivantes :

Ambition 1 / Le Département premier partenaire de la jeunesse ;

Ambition 2 / Le Département encourage l'autonomie des jeunes ;

Ambition 3 / Le Département favorise la citoyenneté et l'engagement des jeunes.

- de mettre en place une consultation des jeunes et des partenaires,

- de faire évoluer les dispositifs existants dont les critères sont présentés dans les fiches annexées,

- d'adopter la mise en oeuvre des nouveaux dispositifs présentés dans les fiches annexées,

- d'adopter le dispositif pass'logement (adaptation des dispositifs pass'installation et pack installation) selon les critères fixés dans la fiche dispositif annexée,

- d'adopter le dispositif "aide aux opérations jeunesse" dont les conditions et critères d'attribution sont les suivants :

Chaque demande est étudiée par une commission ad hoc qui formule à la Commission permanente, des propositions de subvention au vu de l'intérêt de chaque projet et du respect des critères et conditions suivants :

#### Critères

- La manifestation doit être organisée à destination des 11-25 ans
- La manifestation doit être organisée par des structures associatives dont le siège social se trouve sur le département ou des communes de moins de 5000 habitants
- Des jeunes bénévoles doivent être impliqués dans l'organisation
- La manifestation doit porter sur l'une des thématiques suivantes (hors manifestation sportive) :
  - Art et Culture (hors aide aux groupes ou compagnies/DCP)
  - Engagement et citoyenneté
  - Lutte contre les inégalités et les discriminations
  - Environnement / Développement durable
  - Europe - International
  - Intergénérationnel
  - Numérique, nouvelles technologies
  - Santé, solidarité locale

#### Conditions

- La manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental,
- Prévoir un espace d'information autour de l'initiative et de l'engagement
- Valoriser les dispositifs du Département
- Participation du mobil 'infos 76
- Dépôt de l'aide 3 mois avant la manifestation minimum
- Inclure une dimension éco-responsable
- Inclure l'utilisation de la plateforme numérique #jeuneparticipe 76 durant la manifestation
- Apposer le logo « tournée Jeunesse - département de la Seine Maritime » sur les outils de communication

- o Sont exclus les galas, fêtes de club, kermesse, anniversaire

#### Taux d'intervention

- o Une seule opération par an et par structure (entre mai et décembre)
  - o Intervention à hauteur de 2 000 € par opération dans la limite de 10% du budget prévisionnel de la manifestation
  - o Pour toute aide inférieure ou égale à 500 €, le versement est effectué en une seule fois.
  - o Pour toute aide dépassant 500 €, le versement s'effectue en deux étapes : un acompte de 50% avant la manifestation, puis le solde au vu du bilan.
  - o Dans le cas où le bilan financier de la manifestation serait inférieur au budget prévisionnel la subvention sera revue à la baisse au prorata de la dépense effectivement réalisée.
  - o L'aide n'excédera jamais la demande faite par l'association sportive.
  - o Le budget normé devra intégrer les aides en nature comme la mise à disposition de personnel ou de logistique, les prestations gratuites, le bénévolat, les dotations...
- de valider les fiches ci-annexées,
- de réaliser une évaluation des dispositifs proposés en continu,
- de créer trois emplois permanents à compter du 1/07/2023 relevant du cadre d'emploi des rédacteurs, à temps complet,

Ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels en vertu d'un contrat sur le fondement des articles L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique,

- d'accorder les moyens humains, financiers et matériels pour la mise en œuvre du plan jeunesse.

Sont présents :

Sont absents :

Sont représentés :

#### **Résultat du vote :**

Pour :

-

Contre :

-

Abstentions :

-

Ne prennent pas part au vote :

-

<p>Le Président du Département de Seine-Maritime certifie le caractère exécutoire de cette délibération en application de l'article L.3131-1 du C.G.C.T. Délibération reçue en Préfecture le : Délibération publiée le :</p>	
--	--

<b>FEUILLE DE ROUTE INTERINSTITUTIONNELLE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - NOUVEAU DISPOSITIF MISE EN ŒUVRE 2024</b>	
<b>Contexte</b>	<p>La coopération institutionnelle entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, particulièrement le Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport, la Caisse d'Allocation Familiale et le Département est installée depuis presque 2 ans autour des travaux engagés sur l'appel à projet commun « Projet Jeunes 76 ».</p> <p>Cette démarche réussie, nous amène aujourd'hui à poursuivre notre collaboration de coordination de politiques publiques en faveur de la jeunesse.</p> <p>Dans un premier temps et afin d'être dans une démarche très opérationnelle, nous avons opté pour une feuille de route autour de quatre actions qui rassemblent les éléments majeurs caractérisant les points de convergence des institutions présentes. De plus, elles se basent sur des rencontres avec les associations, organismes de formation, centres sociaux etc...</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une politique jeunesse départementale mieux articulée et faire du département le premier partenaire de la jeunesse</li> <li>- Renforcer la cohérence des dispositifs mis en œuvre, en développer l'impact</li> <li>- Simplifier l'accès aux dispositifs jeunesse de droit commun</li> <li>- Accompagner les structures dans leur soutien à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes</li> <li>- Favoriser le développement d'initiatives sur les territoires particulièrement en milieu rural</li> </ul>
<b>Publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes 11 – 25 ans</li> <li>- Structures et acteurs de jeunesse</li> <li>- Organismes de formation BAFA</li> <li>- Collectivités partenaires du BAFA citoyen</li> </ul>
<b>Actions</b>	<p><b>1. Constitution d'un Comité technique « interinstitutionnel » Politique jeunesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en avant les axes de travail de chaque institution, élaborer un calendrier de réunion de travail</li> <li>- Établir une stratégie d'opportunités</li> <li>- Repérer les acteurs pertinents sur le territoire</li> <li>- Proposer des thématiques précises et un calendrier en lien avec les échéances de chaque institution.</li> </ul> <p><b>2. Axes / Hypothèses d'actions à l'étude*</b></p> <p><b>Axe 1 Accompagnement au développement des « initiatives jeunes » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet jeunes 76</li> <li>- Aide au fonctionnement avec « Spot Jeunesse » *</li> </ul> <p><b>Axe 2 Participation à la citoyenneté et à l'engagement des jeunes avec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parcours BAFA citoyen *</li> <li>- Le BAFA</li> <li>- Service civique / Service National Universel (SNU)</li> </ul> <p><u><b>Zoom</b></u></p> <p><b>« SPOT jeunesse »</b></p> <p>→ Proposer une aide articulée aux structures jeunesse pour l'accompagnement des initiatives citoyennes jeunes.</p>

	<p>En effet, sur la base d'un développement d'une prestation service jeune (CAF) et d'un fonjep jeune (DSDEN), bon nombre de structures éprouvent encore des difficultés à maintenir une activité structurante et de qualité. Elles sont pourtant souvent identifiées : centre social, structures infos jeunes, Promeneurs du net, accueil jeune, maison des jeunes et de la culture, etc..., concourent au développement de politiques locales de jeunesse et sont des relais indéniables de nos dispositifs.</p> <p>Nous proposons d'intervenir en renfort en déployant une aide tripartite « <b>SPOT Jeunesse</b> » sur les structures soutenues conjointement par la CAF 76 et l'État pour nous permettre d'agir concrètement sur les territoires de manière transversale et coordonnée.</p> <p>Nous pourrions faciliter le développement de projets et dispositifs jeunesse sur les territoires dans le cadre d'un soutien au poste d'animateurs. trices experts dans l'accompagnement global des jeunes dans leurs projets.</p>
<b>Territoire</b>	Seine - Maritime
<b>Communication</b>	Livrable en format « plan d'action » à envoyer aux partenaires
<b>Partenaires</b>	Associations, têtes de réseau partenaires, organismes de formation , Centres sociaux, Réseau des Maisons des Jeunes...
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un livrable sous forme de plan d'action</li> <li>- Mesure de la mise en œuvre effective d'actions communes</li> <li>- Qualités des échanges et contributions des partenaires</li> <li>- Mutualisation et format « entrée unique »</li> </ul>
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un Cotech élargi à d'autres partenaires : la Mutuelle Sociale Agricole et la Région Normandie.</li> <li>- Enrichir la démarche par un schéma départemental pour la Jeunesse</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b>30 000 euros en 2024 et 2025</b></p> <p><b>40 000 euros en 2026 et 2027</b></p> <p><b>50 000 euros en 2028</b></p>

<b>PROJET JEUNES 76 (Dispositif existant)</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Depuis 2012, le Conseil Départemental soutient les initiatives portées par les jeunes grâce au dispositif JAVA (Jeunes actifs dans la vie associative).</p> <p>En 2022 un travail conjoint a été initié avec la DSDEN (Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale) et la CAF de Seine-Maritime qui portaient un appel à projet jeunes aux objectifs similaires à ceux de JAVA.</p> <p>Une volonté de coopération institutionnelle et de simplification des démarches pour les porteurs de projets que nous a amené à travailler ensemble pour mettre en œuvre le dispositif unique « PROJET JEUNES 76 » (délibération 4.11 de la CP du 12/12/2022 cf. règlement joint)</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'implication des jeunes dans la vie locale et le développement de leur citoyenneté.</li> <li>- Favoriser l'engagement des jeunes dans une démarche de projet</li> <li>- Soutenir financièrement de façon cohérente et « concertée » les groupes de jeunes porteurs de projet et junior associations.</li> <li>- Renforcer le développement et la structuration de la vie associative</li> <li>- Déployer un partenariat institutionnel autour des projets de jeunes</li> <li>- Développer une démarche « guichet unique »</li> </ul>
<b>Publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Jeunes de 11 à 25 ans</b></li> <li>✓ Association loi 1901</li> <li>✓ Groupe de jeunes</li> <li>✓ Junior Association</li> </ul>
<b>Modalités et actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 demandes / an et par structures porteuses</b></li> <li>➔ <b>Critères d'éligibilités</b> (Cf. règlement)</li> <li>➔ <b>Documents à fournir</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dossier unique et pièces demandées</li> </ul> </li> <li>➔ <b>Conception de nouveaux outils</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dossier unique (dématérialisé) : formulaire de candidature, règlement, document bilan.</li> <li>✓ Création d'une plateforme de dépôt des dossiers (en cours)</li> </ul> </li> <li>➔ <b>Modalités de déroulement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dépôt du projet sur la plateforme en fonction d'un calendrier annuel incluant une date limite de réception et via un formulaire unique.</li> <li>✓ Accompagnement de la démarche via des rencontres avec les jeunes porteurs de projets. Une orientation vers des acteurs jeunesse du territoire est préconisée pour affiner la conduite des objectifs et l'implication des jeunes.</li> <li>✓ Étude des dossiers en commission des Financeurs.</li> <li>✓ Présentation des dossiers en commission ad hoc avec la Vice-Présidente.</li> <li>✓ Présentation en Commission Permanente (selon le calendrier prédéfini)</li> <li>✓ Mise en paiement</li> <li>✓ Suivi des projets avec la formalisation de rencontres bilans (formats différents en fonction des besoins des collectifs de jeunes).</li> </ul> </li> </ul>

<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Externe : Diffusion ciblée auprès des partenaires associatifs et institutionnels du dispositif, têtes de Réseaux, réseau MJC, CAF, SDJES.</li> <li>- Interne : Réseau des Référent Jeunesse interne</li> <li>- Numérique : campagne réseaux sociaux (FB et Instagram) – site seinemaritime.fr + CAF et Rectorat</li> <li>- Vidéo : Clip court de valorisation des jeunes et partenaires (diffusion YouTube, Insta, FB) en lien avec le mobil 'infos 76</li> <li>- Print : Flyer, affiche</li> <li>- Un lancement institutionnel : journée jeunesse</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des projets via un outil numérique</li> <li>- Journées territoriales (événements) de valorisation</li> <li>- Temps de partages d'expériences entre pairs</li> <li>- Rencontres entre les jeunes porteurs de projets et la Vice-Présidente.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DSDEN- SDJES 76</li> <li>- CAF 76</li> <li>- Direction Adjointe des Systèmes d'Information et du Numérique (création d'une plateforme administrative de dépôt des projets)</li> <li>- Direction de la Communication et de l'Information (communication externe et création graphique)</li> <li>- Autres directions (regards croisés sur les financements et orientation)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<p>→ Une évaluation pour chaque projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires : fiche évaluation à compléter et rencontre bilan.</li> <li>- Les projets sur l'année synthèse : nature des projets, typologie des jeunes et des territoires, impact, réalisation effective, écart entre le réalisé et le prévisionnel.</li> <li>- Partenariat interinstitutionnel : démarche, qualité de la relation etc...</li> </ul>
<b>Budget</b>	- <b>250 000 € /an</b>

<b>Mobil'infos 76</b> <b>Au service des jeunes, au plus près des territoires – Relance d'un dispositif existant</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Fort de son expérience et du succès du Mobil'infos Eure, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) a été sollicité pour accompagner et aider le département à la création du Mobil'Infos76.</p> <p>La stratégie de reprise du dispositif par le CRIJ consiste à permettre au Mobil'Info76 de réactiver les projets en cours dans les meilleurs délais, mais aussi d'étendre et de déployer plus largement son action sur l'ensemble du département, particulièrement en zones rurales.</p> <p>Le Département a passé un marché avec le CRIJ, notifié le 1<sup>er</sup> février 2023 sans publicité ni mise en concurrence, pour 4 ans renouvelable tacitement une fois 4 ans soit jusqu'en 2031 au maximum avec la mise à disposition d'un véhicule par le Département.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer le service d'information des jeunes du Département « Mobil'infos 76 »</li> <li>- Promouvoir les dispositifs Jeunesse du Département</li> <li>- Animer l'information jeunesse auprès des territoires particulièrement les plus ruraux</li> <li>- Accompagner et valoriser l'engagement des jeunes seinomarins</li> <li>- Sensibiliser à l'usage du numérique et à la réalisation vidéo.</li> </ul>
<b>Publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Jeunes de 11 / 25 ans</li> <li>➔ Territoires ruraux du 76</li> <li>➔ Associations et collectivités</li> <li>➔ Centres sociaux</li> <li>➔ Réseaux Info jeunes 76</li> <li>➔ Centres de formations, universités, écoles, CFA</li> <li>➔ Collèges du Département</li> </ul>
<b>Modalités envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CRIJ présentera une offre de service sur l'ensemble du département autour d'actions prédéfinies et développera un « book » d'interventions évolutifs.</li> <li>- Le Mobil'Infos76 participera aux événements de la DJSCI et assurera la promotion des dispositifs du Département tout en y apportant un panel complet d'informations via l'information Jeunesse.</li> <li>- Le CRIJ présentera l'offre à l'ensemble des établissements scolaires, services jeunesse des intercommunalités, associations d'éducation populaire et sportives mais aussi auprès du réseau IJ (23 structures et territoires) et promoteurs du net.</li> <li>- En lien avec la DJSCI et les services, le CRIJ développera la communication Mobil' Infos 76 sur les réseaux sociaux et en print afin de valoriser l'activité territoriale (vidéos, photos, etc..), permettre une meilleure connaissance du service par les partenaires, engendrer une dynamique de proximité à destination des jeunes, renforcer et nouer de nouveaux liens.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CRIJ collaborera en lien étroit avec la DJSCI et proposera un calendrier de rencontres pour établir des points d'étapes (comités techniques trimestriels, réunion communication et un bilan annuel).</li> </ul>
<b>Les actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Informer les jeunes sur l'emploi/ la formation / le logement/ l'accès aux droits, les mobilités</b> (Ateliers CV itinérants, accès aux droits et aux logements, classes café...)</li> <li>- <b>Sensibiliser autour de sujets de société</b> : Laïcité, égalités de genre, lutte contre les violences et le harcèlement et vie intime affective et sexuelle (construction de séquences de dialogues réflexifs, outils Ludo pédagogiques...)</li> <li>- <b>Accompagner les jeunes sur dans l'élaboration de leurs projets « Projet Jeune 76 »</b>, en lien avec le gestionnaire du dispositif : appuis techniques aux structures à l'élaboration de projets dans le cadre du dispositif Projet Jeunes 76.</li> <li>- <b>Promotion des dispositifs d'engagements</b> : BAFA, Tope-là, Service Civique, Junior association...</li> <li>- <b>Réaliser et diffuser des portraits vidéos de jeunes « engagés »</b> ou bénéficiaires.</li> <li>- <b>Appui à la mise en œuvre de manifestations jeunesse</b></li> <li>- <b>Collaboration à la Tournée Jeunesse</b> du Département</li> <li>- <b>Coopérer dans le cadre du Conseil des collégiens</b></li> <li>- <b>Éduquer aux Médias et à l'information</b> (Ateliers vrai du faux, Webinaire, soirées conférences, Réseaux sociaux et image de soi, démarches en lignes...)</li> <li>- <b>Animer des séances de production et réalisation vidéo avec des jeunes</b></li> </ul>
<b>Calendriers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifications de cotech. : temps de travail autour de la feuille de route environ tous les 2 mois.</li> <li>- Bilan annuel</li> <li>- Prévoir la programmation du lancement du dispositif (date, forme etc....)</li> </ul>
<b>Communication</b>	<p>➔ <b>Programmation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement du mobil 'infos 76 « nouvelle formule » à prévoir</li> <li>- Visuels/plaquette (<i>voir réunion avec communication</i>)</li> <li>- Réseaux sociaux (stratégie à développer Instagram- YouTube playlist - mobil 'infos 76 /LinkedIn pro)</li> <li>- Newsletter des pros jeunesse « actions Mobil 'infos 76 »</li> <li>- Calendrier d'interventions à mettre à jour</li> <li>- Mailing information</li> <li>- Le Book mobil 'infos 76</li> </ul>
<b>Territoire</b>	<b>Seine-Maritime</b>
<b>Prestataire</b>	<b>CRIJ NORMANDIE</b>
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place du calendrier</li> <li>✓ Lancement et communication</li> <li>✓ Nombre de sollicitations</li> <li>✓ Essaimage territorial particulièrement sur les territoires ruraux</li> <li>✓ Mise en place du book mobil 'infos 76 (diversité des sujets et formats)</li> <li>✓ Typologie et nombre de jeunes touchés</li> <li>✓ Nombre d'interventions et/ou séquences éducatives</li> <li>✓ Vidéos produites (qualité, nature, diffusion)</li> <li>✓ Qualité des échanges et tenue du calendrier prévisionnel</li> <li>✓ Communication (outils, contenus, ...) – Réseaux sociaux</li> </ul>
<b>Budget</b>	<b>55 000 €/an - Marché public sur 4 ans reconductible</b>

**Évènements Jeunes en Seine-Maritime**  
**« Tournée Jeunesse » & « aide aux opérations jeunesse » (nouveau projet)**

<b>Contexte</b>	<p>Depuis 2019, le Conseil départemental n'a pas organisé de manifestations jeunesse. Le contexte sanitaire, n'a pas permis de poursuivre la dynamique enclenchée avec les précédentes éditions des Rencontres jeunesse et du Forum des collégiens. La crise a impacté les pratiques professionnelles et les liens entre les acteurs (institutions, associations) et leurs publics.</p> <p>Nous proposons une journée jeunesse qui serait le début d'un mouvement vers les territoires, les jeunes et les partenaires et alimenterait la politique jeunesse départementale au plus proche de ces jeunes habitants.</p> <p>Affirmer une telle intention auprès des partenaires, des associations et des jeunes, c'est faire rayonner une politique jeunesse plus large, utile, cohérente et proche des besoins des jeunes et des territoires. C'est aussi être soutenu par ces mêmes acteurs afin d'avancer plus loin et aspirer à être le 1<sup>er</sup> partenaire de la jeunesse.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redéployer une animation territoriale de la politique jeunesse départementale.</li> <li>- Renforcer le soutien à l'organisation de manifestations valorisant tous les formats d'engagements citoyens, les initiatives des jeunes seinomains.</li> <li>- Favoriser la mise en place d'événementiels jeunesse (hors sport) qui permettront à ceux éloignés des dispositifs de pouvoir être sensibilisés.</li> </ul>
<b>Publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes de 11 / 25 ans</li> <li>- Associations, Collectivités, Établissement socio éducatifs</li> <li>- Partenaires du dispositif Projet Jeunes 76</li> </ul>
<b>Modalités et Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manifestation Jeunesse <b>le mercredi 4 octobre 2023 à l'HDD</b></li> <li>- <b>Organisation de la tournée initiatives jeunesse 2024</b> (second semestre) : manifestation décentralisée pilotée par un partenaire local et les services. Lieux envisagés : Rouen HDD 2023 /Yvetot 2024/ Le Havre 2025/Fécamp 2026/Rouen HDD 2027.</li> <li>- <b>Mise en place d'une « aide aux opérations jeunesse »</b> sur le territoire départemental qui alimenteront la Tournée (second semestre 2024)</li> </ul>
<b>Critères d'attribution de l'aide aux opérations initiatives jeunesse</b>	<p>Développement d'une aide par voie de subvention aux opérations jeunesse.</p> <p>Chaque demande est étudiée par une commission ad hoc qui formule à la Commission Permanente, des propositions de subvention au vu de l'intérêt de chaque projet et du respect des critères et conditions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Critères</b></li> <li>→ La manifestation doit être organisée à destination des 11-25 ans</li> <li>→ La manifestation doit être organisée par des structures associatives dont le siège social se trouve sur le département ou des communes de moins de 5000 habitants</li> <li>→ Des jeunes bénévoles doivent être impliqués dans l'organisation</li> <li>→ La manifestation doit porter sur l'une des thématiques suivantes (hors manifestation sportive) :</li> <li>→ Art et Culture (hors aide aux groupes ou compagnies/DCP)</li> <li>→ Engagement et citoyenneté</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Lutte contre les inégalités et les discriminations</li> <li>→ Environnement / Développement durable</li> <li>→ Europe - International</li> <li>→ Intergénérationnel</li> <li>→ Numérique, nouvelles technologies</li> <li>→ Santé, solidarité locale</li> </ul> <p><b><u>Conditions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ La manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental,</li> <li>→ Prévoir un espace d'information autour de l'initiative, de l'engagement</li> <li>→ Valoriser les dispositifs du département</li> <li>→ Participation du mobil 'infos 76</li> <li>→ Dépôt de l'aide 3 mois avant la manifestation minimum.</li> <li>→ Inclure une dimension éco-responsable</li> <li>→ Inclure l'utilisation de la plateforme numérique #jeuneparticipe 76 durant la manifestation</li> <li>- Apposer le logo « tournée Jeunesse - Département de la Seine Maritime » sur les outils de communication</li> <li>- Sont exclus les galas, fêtes de club, kermesse, anniversaire</li> </ul> <p><b><u>Taux d'intervention</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une seule opération par an et par structure (entre mai et décembre)</li> <li>→ Intervention à hauteur de 2 000€ par opération dans la limite de 10% du budget prévisionnel de la manifestation</li> <li>- Pour toute aide inférieure ou égale à 500 €, le versement est effectué en une seule fois.</li> <li>- Pour toute aide dépassant 500 €, le versement s'effectue en deux étapes : un acompte de 50% avant la manifestation, puis le solde au vu du bilan.</li> <li>- Dans le cas où le bilan financier de la manifestation serait inférieur au budget prévisionnel la subvention sera revue à la baisse au prorata de la dépense effectivement réalisée.</li> <li>- L'aide n'excédera jamais la demande faite par l'association sportive.</li> <li>- Le budget normé devra intégrer les aides en nature comme la mise à disposition de personnel ou de logistique, les prestations gratuites, le bénévolat, les dotations...</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Externe</u></b> : Diffusion ciblée auprès des partenaires associatifs ou institutionnels du dispositif – Produire une programmation des dates de la tournée jeunesse et des opérations jeunesse sur le territoire</li> <li>- <b><u>Interne</u></b> : Réseau des Référents Jeunesse inter direction</li> <li>- <b><u>Numérique</u></b> : campagne réseaux sociaux</li> <li>- <b><u>Vidéo</u></b> : Clip court sur les bonnes pratiques à partager: jeunes et partenaires (diffusion YouTube, Insta, FB) - retour sur les manifestations et la tournée jeunesse.</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité de l'aide et des manifestations territoriales jeunes</li> <li>- Apport d'autres partenaires</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des dynamiques transverses : opération jeunesse inter Établissements ASE, ouverture aux structures droits communs, création d'évènements sur les territoires pour les jeunes, ...</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités</li> <li>- Associations</li> <li>- Jeunes bénéficiaires</li> <li>- Partenaires institutionnels (CAF, État, rectorat /DSDEN...)</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires « jeunes » : sondage de satisfaction par mailing, participation à des vidéos « témoignages »</li> <li>- Partenaires : questionnaires, modalités de paiement, échanges téléphoniques autour de la satisfaction (nouveau public, développement...)</li> <li>- Changement de regards sur les jeunes</li> <li>- Nombre de participants et nature des partenaires</li> <li>- Nombre de dépôt d'aide aux opérations initiatives jeunesse</li> <li>- Diversité des demandeurs</li> <li>- Alimentation de la plateforme de consultation #jeuneparticipe76</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel et moyens humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manifestation annuelle portée par le service jeunesse : 50 000 € /an</li> <li>- Aide opérations initiatives jeunesse : 50 000 € /an</li> <li>- <b>Prévoir un renfort humain pour le pilotage de la Tournée et des opérations initiatives jeunes</b></li> <li>- Voir les possibilités de dématérialisation du dispositif opérations initiatives jeunes</li> </ul> <p><b>Soit un prévisionnel à 100 000 €/an</b></p>

Plateforme numérique #JEUNEPARTICIPE76 – NOUVEAU PROJET -	
<b>Contexte</b>	Affirmer une volonté de consulter et de faire participer les jeunes aux politiques qui les concernent par la mise en place d'outils innovants, inclusifs et performants pouvant rapprocher l'institution des jeunes citoyens.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la participation citoyenne notamment celle des jeunes</li> <li>- Enrichir les démarches de terrain (tournée initiatives jeunesse, rencontres de professionnels, séminaires, Forum jeunes, réseau référents jeunesse) en proposant des modes de participation différents.</li> <li>- Faire émerger de véritables propositions de jeunes citoyens pour appuyer et enrichir et évaluer la politique jeunesse.</li> <li>- Renforcer le dialogue entre jeunes et institutions</li> <li>- Concevoir un outil transversal qui permettra une consultation active des jeunes tout au long de la mandature et favorisera un travail inter directions sur le sujet des jeunes</li> </ul>
<b>Publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes de 11 / 25 ans</li> <li>- Conseil des collégiens</li> <li>- Associations Jeunes</li> <li>- Réseau référents jeunesse des directions métiers souhaitant questionner ou lancer des appels à idées</li> <li>- Jeunes sortant de l'ASE</li> </ul>
<b>Modalités</b>	<p><b>Échéances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de formation avec la société prestataire (définir la stratégie, le rythme de traitement, la prise en main de l'outil, etc...)</li> <li>- Travaux préparatoires sur les sujets majeurs à questionner et les premiers outils à mettre en œuvre.</li> <li>- Implication d'un groupe de travail : #jeune participe76 en lien avec le réseau des référents jeunesse (définition des outils, sujets, publics cibles, étapes prioritaires en lien avec les projets...)</li> <li>- Communication et lancement : en lien avec la Tournée jeunesse et tous les événements impliquant des publics jeunes (second semestre 2024)</li> </ul> <p><b>Étapes de mise en œuvre de la boite à outils plateforme #jeuneparticipe76 second semestre mai 2024 / clôture 1er semestre 2027 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de questionnaires de consultation = un sujet phare à questionner, puis traiter et rendre compte, etc...)</li> <li>- Participer à l'instance consultative des jeunes de l'ASE</li> <li>- Construire des appels à idées : soit sur un sujet ou autour d'un public cible ?</li> <li>- Proposer une cartographie de projets et initiatives jeunes</li> <li>- Diffuser des vidéos en ligne sur les jeunes seïnominars portant des initiatives</li> <li>- Diffuser des actus, infos sur l'ensemble des dispositifs jeunesses du CD 76</li> <li>- Communiquer régulièrement sur les résultats</li> <li>- Proposer des préconisations et actions issues des consultations jeunesses</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Externe</b> : Diffusion ciblée auprès des partenaires associatifs et institutionnels du dispositif</li> <li>- <b>Interne</b> : Réseau des Référents Jeunesse inter directions</li> </ul>

	- <b>Numérique</b> : campagne réseaux sociaux et stratégie de création de réseaux sociaux dédiés
<b>Perspectives</b>	- Avoir des panels de jeunes participants impliqués et sensibilisés à la participation sur les territoires - Avoir une proposition d'actions autour de la participation dans le CRED - Co-construire les politiques publiques de jeunesses avec les premiers bénéficiaires et partenaires que sont les jeunes de la Seine-Maritime.
<b>Partenaires</b>	- Caisse d'allocation familiale (CAF) – Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) - Réseau des référents Jeunesse du Département et particulièrement la DEF et la DASI. - Associations partenaires de la Direction Jeunesse, Sport et Coopération Internationale - Réseaux jeunesses associatifs, Centres Sociaux, Maison des jeunes et de la Culture, Accueil Jeunes, Mission Locale, AFPA avec les Promo 16 / 18 ans, Services Jeunesse de collectivités
<b>Evaluation</b>	- Mise en œuvre effective des outils de la plateforme - Qualité des outils et des consultations (diversité des sujets traités et publics impliqués) - Implication des agents et du groupe de travail : projets transversaux - Taux de participation (CF le taux moyen en général comme élément de référence) - Communication et constitution d'une communauté autour de la plateforme jeune participe 76, temps d'installation et de lancement à mesurer. - Prise en compte et mise en œuvre de propositions et idées émanant des jeunes : Budget et actions nouvelles en cours de mandature, valorisation des initiatives.
<b>Budget et Moyens</b>	- Estimatif à 10 000 €/ an reconductibles - <b>Recrutement d'un gestionnaire du projet</b> - <b>Rentrée 2023 Un poste d'alternant en développement de projet digital pour l'installation du dispositif</b>

**CLASSES DE DÉCOUVERTE – Évolution d’un dispositif existant applicable aux dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

<b>Contexte</b>	Depuis la mise en place de critères restrictifs, le nombre de dossiers éligibles a considérablement diminué, pourtant le nombre de demandes est constant et les bienfaits des séjours sont reconnus pour les enfants. Il est prévu, en vertu de l’article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, de revoir les critères afin d’inciter le renouvellement des projets et de permettre au plus grand nombre d’enfants de pouvoir vivre cette expérience.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mobilité des enfants dont certains ne partent jamais en vacances</li> <li>- Vivre une expérience en collectivité en dehors du cercle familial</li> <li>- Découvrir son environnement</li> <li>- Faire le lien avec le projet d’établissement</li> </ul>
<b>Publics</b>	Enfants des écoles élémentaires publiques et privées du département.
<b>Action et modalités</b>	<p>→ <b>Critères d’éligibilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Toutes les écoles élémentaires publiques et privées de Seine-Maritime</li> <li>✓ Le séjour doit se dérouler en Normandie et s’appuyer sur un projet pédagogique</li> <li>✓ Forfait à 5 €/enfants / jour /pour 3 jours minimum</li> </ul> <p>→ <b>Documents à fournir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projet pédagogique du séjour avec l’emploi du temps</li> <li>✓ Liste nominative des élèves des classes concernées</li> <li>✓ Budget prévisionnel du séjour</li> <li>✓ Délibération du Conseil municipal ou du Conseil syndical (pour les établissements publics)</li> <li>✓ Relevé d’identité bancaire ou postal (pour les établissements privés)</li> <li>✓ Attestation de séjour ou factures acquittées.</li> </ul> <p>→ <b>Modalités d’organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réception des dossiers et étude de leur éligibilité avant la date limite de dépôt (octobre ou novembre)</li> <li>✓ Préparation du passage en Commission Permanente avant mise en paiement</li> </ul>
<b>Communication</b>	À organiser après l’adoption du plan jeunesse
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime
<b>Pré-requis</b>	Dématérialiser le dispositif
<b>Perspectives</b>	
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rectorat – DSDEN (mailing écoles)</li> <li>- Collectivités</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	Diversité des projets, territoires, et typologie des écoles
<b>Budget</b>	<b>50 000 € /an</b>

PASS'LOGEMENT (adaptation de dispositifs existants applicable aux dossiers déposés à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024)	
<b>Objectifs</b>	Fusion du Pass'installation, (délibération 3.8 du Conseil général du 13/12/11), et du Pack Installation, (délibération 4.2 du CD du 9/12/21 en Pass'logement afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une première installation ou faciliter l'installation des jeunes arrivants en Seine-Maritime après y avoir décroché un emploi.</li> <li>- Inciter tous les jeunes de 18 à 25 ans à s'équiper auprès d'associations ou d'entreprises d'insertions recyclant du matériel électroménager, du mobilier d'occasion conformément aux objectifs du développement durable.</li> <li>- Proposer un outil d'attractivité pour les jeunes emménageant sur le territoire.</li> </ul>
<b>Publics</b>	Tout jeune 18/25 ans s'installant pour la 1 <sup>ère</sup> fois en logement autonome
<b>Modalités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 € attribué sous forme de QR code pour l'équipement</li> <li>- 1 fois par foyer</li> </ul> <b>Critères d'attributions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Être domicilié en Seine-Maritime</li> <li>✓ Être dans son premier logement depuis moins d'un an</li> <li>✓ Répondre aux conditions de ressources mensuelles définies (source règlement FSL au 1<sup>er</sup> janvier 23 cf. délibération 1.7 du Conseil Départemental du 09/12/2022)</li> </ul> <p>1 personne seule 1 211 €  2 personnes 1 412 €  1 personne seule avec 1 enfant à charge 1 100 €  3 personnes 1 698 €  4 personnes 1 889 €  5 personnes 2 210 €  6 personnes 2 491 €</p> <b>Pièces à fournir</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pièce d'identité ou passeport recto verso valide</li> <li>✓ Contrat de bail complet</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Externe</u> : Diffusion auprès des partenaires associatifs du dispositif, Têtes de Réseau, Associations étudiantes, réseau maison des jeunes et de la culture, CAF, SDJES, CPAM</li> <li>- <u>Interne</u> : Réseau des référent jeunesse</li> <li>- <u>Numérique</u> : campagne réseaux sociaux (FB et Instagram)</li> <li>- <u>Vidéo</u> : Clip court, (<b>format reel</b>) sur les bonnes pratiques à partager: jeunes et partenaires (diffusion YouTube, Insta, FB)</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime + expérimentation sur départements limitrophes si défaut de structures dans le 76
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Élargir le réseau des partenaires et les « objets »</b> (vélo d'occasion - atelier cycle solidaire...)</li> <li>→ <b>Proposer l'élargissement aux structures des départements limitrophes si absence de structures sur le territoire 76.</b></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Ressourceries, Emmaüs, Envie, Secours populaire, livraison solidaire...
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires « jeunes » : sondage de satisfaction par mailing, participation à des vidéos « témoignages »</li> <li>- Partenaires : Statistiques, paiement, échanges téléphoniques autour de la satisfaction (nouveau public, développement...)</li> </ul>
<b>Objectif quantitatif</b>	<b>1000 bénéficiaires par an</b>
<b>Budget</b>	<b>150 000 €/an</b>

## COLOC 76 (dispositif existant)

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les orientations du Département en matière de politique jeunesse appuyée sur deux axes fondamentaux que sont l'autonomie et la responsabilisation.</li> <li>- Apporter une aide pour se loger aux jeunes de la Seine-Maritime qui veulent vivre une expérience de colocation à visée éducative et solidaire.</li> <li>- Accompagner le déploiement du dispositif « Kaps » de l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) en Seine-Maritime, tout en y apportant les compétences du Conseil Départemental.</li> <li>- Soutenir l'AFEV dans la mobilisation des jeunes colocataires bénévoles, dans les quartiers prioritaires de la ville.</li> <li>- Favoriser le bien vivre ensemble, créer de la mixité sociale, améliorer le cadre de vie.</li> <li>- Favoriser l'engagement en consacrant 2 à 4 h/semaine dans un projet solidaire et à travers des actions solidaires auprès des habitants.</li> </ul>
<b>Publics</b>	Tout jeune de 16 à 30 ans (étudiants, apprentis, jeunes actifs, jeunes en service civique, Contrat Engagement Jeune, jeunes sortants de l'ASE...)
<b>Modalités d'organisation (échéancier, actions, priorités...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché public passé en procédure adaptée et notifié le 14 mars 2022 à l'AFEV pour une durée d'un an reconductible deux fois un an soit jusqu'en 2022-2025.</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le Département dans les différentes phases de montage, pilotage, gouvernance et développement du projet social :</li> <li>- Stratégie de développement sur le territoire</li> <li>- Rencontres et points réguliers avec les différents partenaires : les bailleurs sociaux, l'État, la CAF, les collectivités locales</li> <li>- Mobilisation des acteurs locaux et partenaires (CROUS, universités, CRIU, collectivités locales, bailleurs sociaux)</li> <li>- Entretenir le lien et prospecter de nouveaux partenaires</li> <li>- Recrutement des jeunes et mise en lien avec le bailleur</li> <li>- Gestion du suivi de la vie en colocation et dans le logement</li> <li>- Charte/règlement intérieur de la colocation (vie collective et entretien du logement)</li> <li>- Transmission de bilans (intermédiaire et annuel) financiers et pédagogiques.</li> </ul> <p><b><u>OBJECTIFS DEPARTEMENT 76 - Service Jeunesse</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au développement et à la conduite du projet Coloc'76 dans ses différentes phases :</li> <li>- Réunion de travail bimestriel et bilan Service Jeunesse / AFEV antenne de Rouen et du Havre</li> <li>- Participer aux COTECH organisés dans le cadre de déploiement d'une stratégie des colocations</li> <li>- Planifier en lien avec le service communication du CD76 une campagne annuelle publicitaire valorisant le dispositif Coloc76</li> <li>- Soutien au développement des projets auprès des bailleurs</li> </ul> <p><b><u>Critères d'attributions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé de 16 à 30 ans</li> <li>- Être étudiant, apprenti, jeune actif, en service civique...</li> </ul>

14/30

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montrer un intérêt pour les projets collectifs et solidaires (éducation, enfance, citoyenneté, environnement, développement durable, lien intergénérationnel)</li> <li>- Être motivé, aimer le travail en équipe, vouloir vivre en colocation</li> <li>- Remplir les critères requis pour l'accès à un logement de type HLM</li> </ul> <p><b><u>Pièces à fournir</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de demande de logement social</li> <li>- Carte d'identité, passeport, carte de séjour ou titre de séjour en cours de renouvellement</li> <li>- Certificat de scolarité, carte d'étudiant, attestation de bourse</li> <li>- Avis d'imposition des deux dernières années</li> <li>- Justificatifs de ressources (salaires, allocations (APL), pensions, bourses universitaires...)</li> <li>- Garantie Visale</li> <li>- RIB</li> </ul>
<b>Communication</b>	<p><b><u>AFEV</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site internet, newsletter, réseaux sociaux</li> <li>- Sites annonces de logement</li> <li>- Portes ouvertes, Établissements scolaires, évènements</li> <li>- Le « pair à pair »</li> </ul> <p><b><u>DEPARTEMENT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne annuelle</li> <li>- Site internet du Département</li> <li>- Magazine du Département</li> <li>- Réseaux sociaux</li> <li>- Dépliants, flyers</li> </ul>
<b>Territoire</b>	<p><b><u>La Seine-Maritime</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rouen (quartier Saint-Sever, Orléans)</li> <li>- Saint-Étienne-Du-Rouvray (quartier du Château Blanc)</li> <li>- Maromme (quartier Binche)</li> <li>- Le Havre (quartier Sud, Centre Ancien, Mont-Gaillard)</li> </ul>
<b>Objectifs quantitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Atteindre l'objectif de 105 places en 2025</b></li> </ul>
<b>Perspectives</b>	<p><b><u>Pour la rentrée Septembre 2023 : 69 places de colocations à atteindre</u></b> (prévoir une cartographie détaillée)</p> <p><b><u>Développer sur de nouveaux territoires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sotteville-Lès-Rouen (quartier Buisson-Gallouen) - Foyer du Toit Familial</li> <li>- Canteleu (quartier Plateau)</li> <li>- Dieppe – Bailleul Sodineuf</li> <li>- Voir si possibilité avec CDC Habitat (actuellement convention nationale)</li> </ul> <p><b><u>Coopération Direction métiers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une collaboration en lien avec Habitat 76, la DASI, la DEF et la DAHL</li> </ul> <p><b><u>Évènementiel :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une « journée logement » pilotée par l'AFEV avec les différents partenaires et le CD76</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bailleurs sociaux : Le Foyer Stéphanois, Logéo Seine, Alcéane, Logéal, Immobilière 3F</li> </ul>

	- Les collectivités territoriales, les associations solidaires, les centres sociaux, la CAF, l'État, Directions du CD76 : DAHL, DEF, DCI, DASI
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilans et rencontres intermédiaires et annuels</li> <li>- Qualité de la relation et suivi AFEV / CD 76</li> <li>- Diversification des bailleurs (Habitat 76- Quevilly Habitat...) et profil des publics</li> <li>- Expérimentation sur d'autres types de logements (collèges, logements privés...)</li> <li>- Mise en place d'événements de valorisation du dispositif</li> <li>- Le partenariat pourrait ne pas être renouvelé si les objectifs 2025 n'étaient pas atteints.</li> </ul>
<b>Budget</b>	<b>60 000 € / an</b>

## Entrée Parcours Citoyen (nouveau dispositif)

Parcours expérimental jeunes sortant de l'ASE

<b>Contexte</b>	<p>Les jeunes traversent tous des phases transitoires, d'expérimentations, de doutes, de choix souvent liés à leur entrée en études supérieures ou dans le monde professionnel. Cette période où l'on est considéré comme adulte et « autonome » est estimée en moyenne aujourd'hui autour de 20 ans.</p> <p>Les jeunes sortant de l'ASE ont peu de réseau, la loi prévoit un entretien avant 17 ans afin de réfléchir à leur autonomie et de se projeter dans leur avenir.</p> <p>L'enjeu est de sécuriser la sortie des jeunes de l'ASE grâce à un double volet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La proposition d'un engagement associatif afin de favoriser la capacité émancipatrice du jeune, de renforcer ses réussites dans son parcours.</li> <li>- La proposition d'un logement, en colocation solidaire, avec d'autres jeunes non issus de l'ASE en étant accompagné dans la réussite de cette phase d'autonomie qu'est « l'habitat ». En devenant colocataires avec d'autres jeunes, le jeune sortant de l'ASE se retrouve entre pairs ayant eu des parcours différents. Cet habitat partagé favorise à la fois l'autonomisation et la prise de confiance en soi via les actions de solidarité qui y seront menées en commun et aussi une ouverture des possibles pour le jeune qui tissera un nouveau réseau.</li> </ul> <p>Nous souhaitons contribuer à cette réflexion en proposant une autre voie autour d'une mission service civique « Parcours citoyen » : le projet, c'est toi !</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux jeunes de développer des compétences transversales, de découvrir d'autres environnements, de tisser de nouveaux réseaux.</li> <li>- Proposer une découverte du « collectif » et du monde associatif de droit commun en travaillant le parcours citoyen avec les partenaires de la DJSCI.</li> </ul>
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes sortant de l'ASE de 18 à 21 ans 1/2* et volontaires</li> <li>- Expérimentation proposée pour une dizaine de jeunes/an sur prescription des cadres ASE</li> </ul>
<b>Modalités de l'action</b>	<p>En collaboration étroite avec la direction enfance famille et les unités territoriales d'action familiales, proposer dans le cadre de nos dispositifs :</p> <p><b>1. Une entrée en mission de Service Civique (rentrée 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mission sera construite autour du projet du jeune. Le format « gagnant-gagnant » sert à accompagner le projet d'avenir autrement tout en ouvrant le jeune à d'autres références et interlocuteurs.</li> <li>- Nécessité d'avoir un <b>tutorat spécifique et fort</b>.</li> </ul> <p><b>2. Entrée en coloc' 76 (rentrée 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parcours Service Civique s'accompagnera d'un hébergement en colocation dans le cadre du dispositif Coloc' 76.</li> <li>- La rentrée en coloc' se fait sur entretien avec l'AFEV et le cadre ASE en lien avec les souhaits des jeunes.</li> <li>- L'appariement s'effectue en lien avec les chargés de mission de l'AFEV sur les sites les plus propices pour les jeunes (Agglo du Havre).</li> <li>- En devenant colocataire le jeune pourra s'il le souhaite, et après avoir suivi une formation, devenir à son tour mentor en accompagnant 2h/semaine un enfant à son domicile. Le</li> </ul>

	<p>jeune est positionné en situation de valorisation et de confiance. L'AFEV se charge de la formation et du suivi en proximité de tous les mentors.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le jeune participera à l'organisation d'actions collectives au sein de son quartier avec ses colocataires. Ces actions de solidarité positionnent le collectif au cœur de la réussite, favorise la mixité sociale, les échanges et prouve par l'action l'importance du " vivre et faire ensemble"</li> </ul>
	<p><b>Développer un « Kit citoyen » autour de 7 volets mobilisables en fonction des besoins (cf fiches dispositifs jointes)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. « <b>Bourse civique</b> » <b>spécifique aide au projet d'avenir 1500 €</b> : Bourse au « mérite » qui soutient et valorise le parcours du jeune qui motive son projet et son entrée dans l'autonomie : 10 jeunes / an</li> <li>2. « <b>Relais parcours citoyen inclusif</b> » : En appui sur les réseaux associatifs existants partenaires de la DJSCI, proposer une collaboration en tant que : « référent » externe, le jeune pourra être accueilli par l'association dans le cadre d'animation, de découverte d'actions ou de rendez-vous.</li> <li>3. <b>Animation volontaire</b> : Financer intégralement le BAFA, ou intégrer un parcours BAFA citoyen.</li> <li>4. <b>Pass 'logement</b> : 150 € à tous les jeunes en « parcours citoyen »</li> <li>5. <b>Tope-là</b> : Le jeune souhaitant s'engager dans une association et ayant un projet personnel pourra bénéficier d'un Tope-là.</li> <li>6. <b>Sensibilisation aux métiers de l'Artisanat</b> : convention avec la CMA en cours pour les collèges.</li> <li>7. <b>Educ' tour ESS (cf. CRESS)</b> : <u>Découverte des entreprises de l'ESS qui recrutent</u></li> </ol>
<b>Communication</b>	Interne et inter Direction.
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime – expérimentation sur un secteur défini
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AFEV</li> <li>- SDJES 76</li> <li>- Caf de Seine-Maritime</li> <li>- Association et Fédération Centres sociaux</li> <li>- Direction enfance famille et prescripteurs</li> <li>- UTAS (Unités ASE – cadres prescripteurs)</li> <li>- Fondation de France</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes ayant bénéficié du parcours</li> <li>- Impact sur leur entrée dans le droit commun</li> <li>- Retour des tuteurs et élaboration du projet d'avenir</li> <li>- Qualités des échanges et travaux inter direction</li> <li>- Accueil dans les directions métiers, mobilisation des tuteurs</li> <li>- Renfort à disposition et budget alloué pour la bourse</li> <li>- Mesure de l'impact d'une colocation solidaire avec d'autres jeunes engagés à l'AFEV</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel et Moyen humain</b>	<p><b>Bourse civique Avenir de 1500 € pour 10 jeunes / an soit 15 000 € en 2024-2025</b></p> <p><b>Puis augmentation prévue de 5 jeunes par an soit 45 000 euros en 2028</b></p> <p><b>Recrutement d'un renfort pour le projet</b></p>

<b>Jeune Entrepreneur de l'Économie Sociale et Solidaire</b> <b>Action JEES (dispositif à l'état de projet)</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre des 76 propositions formulées par le Président nous envisageons le développement d'actions autour de l'entrepreneuriat des jeunes axées particulièrement autour de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).</p> <p>Les valeurs de l'ESS se rapprochent des compétences du Département autour des solidarités et du social, et répondent à de forts enjeux sociétaux qui touchent aujourd'hui bon nombre de jeunes et de collectivités : transition énergétique, habitat durable, accès équitable à la culture et à l'éducation, économie collaborative, alimentation durable, etc...</p> <p>De plus, la sensibilisation à la démarche éducative autour des « mini-entreprises » de l'ESS déjà en cours dans les collèges pourrait être poursuivie et renforcée afin de développer cette culture du projet collectif d'entreprise dès le plus jeune âge.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les politiques jeunesse du Département dans une dynamique de création d'activité pour les jeunes.</li> <li>- Favoriser le développement d'entreprises de l'ESS se rapprochant par la nature des activités, des compétences du Département.</li> <li>- Renforcer les actions éducatives autour de la culture de l'entrepreneuriat et particulièrement sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'entrepreneuriat en mode projet – projet collectif</li> <li>✓ Ouverture aux métiers/orientation</li> <li>✓ Diversité économique...</li> </ul> </li> </ul>
<b>Publics</b>	Jeunes de 11 à 25 ans
<b>Actions</b>	<p>À élaborer conjointement avec l'opérateur pertinent : la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Journée jeunes de l'ESS</b> : Journée de sensibilisation, work shop, ateliers, coaching, tables rondes, forum</li> <li>- <b>Educ' tour ESS</b> : Dans le cadre d'un parcours spécifique pour les jeunes sortant de l'ASE : visite d'entreprises de l'ESS recrutant des jeunes en contrats aidés – (cf. fiche entrée parcours citoyen)</li> <li>- <b>Action éducative « mini-entreprises dans les collèges » avec EPA</b> : Renforcer cette action dans les collèges et auprès de jeunes fragilisés.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de supports de communication</li> <li>- Site Internet – Réseaux sociaux</li> <li>- Mobilisation des acteurs</li> <li>- Évènementiel</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime
<b>Opérateurs</b>	<p><b>La CRESS Normandie est l'opérateur majeur qui fédère un réseau d'adhérents</b> (acteurs ci-dessous hors collectivités) et sensibilise aux questions d'entrepreneuriat social et solidaire depuis de nombreuses années.</p> <p>Elle travaille aussi avec l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) afin de développer la notion de mini-entreprise ESS dans les collèges.</p>
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets/résultats à n+1 : objectifs 10 soutiens / an</li> <li>- Mise en place de la journée JESS – Participation des jeunes</li> <li>- Impact sur les territoires</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel</b>	<p><b>35 000 € pour 2024</b></p> <p><b>55 000 € pour 2025</b></p> <p><b>80 000 € pour 2026 et 100 000 € pour 2027 et 2028</b></p>

<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS (CDC)</b>		
<b>Donner la place aux jeunes, leur permettre de développer des espaces de citoyenneté</b>		
<b>Actions</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Sensibiliser à la Démocratie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre des expérimentations d'élections (Président/vice-président ; présidentielle ; communale ; Épéenne etc.)</li> <li>- Visiter une institution (Sénat ; Assemblée Nationale ; Parlement Européen...)</li> <li>- Vivre une consultation citoyenne avec le département de la Seine-Maritime (recueillir la parole des jeunes, budget participatif, projet participatif etc.)</li> <li>- Créer du lien avec les élus adultes (temps d'échanges, événements partagés etc.)</li> <li>- Rencontres avec des élus (speed dating) - Participation à des instances avec les élus adultes / questionnaire sur leur pouvoir d'agir.</li> <li>- Impliquer les élus dans la valorisation des projets du Conseil Des Collégiens (CDC)</li> </ul>
	<b>Être acteur de la vie locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux jeunes de donner leur avis sur la vie locale et de recueillir leur parole.</li> <li>- Développer des projets en lien avec les compétences du département, le souhait des jeunes et le fil rouge de la mandature</li> <li>- Participer aux événements et aux actions mis en place par la collectivité</li> <li>- Proposer des projets à destination des collèges et des collégiens</li> <li>- Développer le lien entre les instances collégiennes des collèges volontaires afin d'améliorer la communication, le suivi et l'intérêt des projets menés par les commissions.</li> <li>- Promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'enfant auprès de tous les publics (jeunes élus, élus adultes, partenaires) en lien avec le programme Jeune Ambassadeur des Droits de l'Enfant (JADE).</li> </ul>
	<b>Apprendre à vivre et à construire ensemble</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer un groupe, évoluer et construire ensemble une identité collective</li> <li>- Respecter les avis des uns et des autres</li> <li>- Apprendre à décider ensemble</li> </ul>
	<b>Développer des compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer son sens critique</li> <li>- Initiation et apprentissage des différentes techniques de débat</li> <li>- Créer un certificat de participation au CDC, signé par le président et leurs élus adultes pour valoriser les acquis d'expériences et de compétences.</li> <li>- Créer une « <b>Charte de la participation</b> » en s'appuyant sur la Charte Épéenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale éditée par le Conseil de l'Épe nommé « <b>Parole aux jeunes !</b> »</li> <li>- Participer au prix de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)</li> </ul>
<b>Publics</b>	<p><b>Ensemble des collégiens de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> (64 000 environ) : Appel à candidature auprès des 132 collèges du territoire</b></p>	
<b>Modalités</b>	<p>➔ <b>Méthodes pédagogiques</b> Mise en œuvre de la pédagogie active afin d'avoir une dimension forte de participation par l'inclusion, l'expérimentation.</p> <p>➔ <b>Organisation du Conseil des Collégiens septembre-octobre - novembre</b> - Distribution du kit d'élections (affiches, dossier de candidature, autorisations, procès-verbal) - Élections au sein des collèges /Résultats en novembre - Journée d'intégration et de cohésion - Investiture à l'HDD : déjeuner avec les élus, remise des kits de communication, visite et séance photo en décembre.</p> <p>➔ <b>Calendrier prévisionnel des commissions</b> - De janvier N+1 à juin N+2 (32 séances au total) - Plénière bilan de mi-mandat en juin N+1 et plénière de fin de mandat en juin N+2</p>	

<b>Communication</b>	<p><b>Juillet – août</b> : Réalisation d'un kit de communication à destination des collèges</p> <p><b>Septembre-juin</b>: Campagne réseaux sociaux, Arsène, site internet, auprès des établissements scolaires, relai rectorat, reportage TV par le pôle vidéo, reportage sur Seine-Maritime magazine, écho76...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de contenu de communication par les jeunes élus pour les collégiens</li> <li>- Communiquer régulièrement sur les actions du CDC auprès des autres jeunes, des collèges, des élus etc.</li> </ul> <p><b>Septembre N+1 – Janvier N+2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer avec les jeunes le nouveau logo du CDC et le blason représentatif de leur commission et de leurs valeurs</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 directions potentielles /Associations (CRED, partenaires DJS,...)/Établissements scolaires / Rectorat</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	<p>→ <b>En continu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Évaluation des jeunes élus</b> : suivi individuel et collectif des jeunes par commission, pendant le mandat et un an après.</li> <li>- <b>Évaluation du partenariat avec les collèges</b> : réalisation d'une enquête auprès des référents des collèges, sur les attentes, les besoins, les points à faire évoluer.</li> <li>- <b>Évaluation avec les élus adultes</b> : Réalisation d'une enquête auprès des élus adultes, sur la participation des jeunes, leurs visions, leurs attentes, leurs craintes.</li> </ul> <p><b>Les outils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires à destination des jeunes élus, des collégiens, des référents, des directions partenaires, des élus.</li> <li>- Bilan des commissions.</li> <li>- Définir un référentiel en s'appuyant sur les engagements du réseau de l'ANACEJ.</li> <li>- Créer un tableau de bord pour suivre les éléments d'évolution du CDC.</li> </ul> <p><b>Les critères quantitatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collèges participants /Le nombre de collégiens participants</li> <li>- Nombre de filles et garçons élus /Les types d'établissements (privé/public)</li> <li>- Représentativité des jeunes élus par niveau scolaire (5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>)</li> <li>- Répartition des élus par commission</li> <li>- Nombre d'élus adultes impliqués dans les événements du CDC</li> </ul> <p><b>Les critères qualitatifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres secteurs d'engagement des jeunes (avant le mandat, pendant ou futur)</li> <li>- Ressenti des jeunes élus par rapport à leur engagement</li> <li>- Profil des jeunes élus / compétences acquises</li> <li>- Ressenti des jeunes conseillers concernant la politique (démocratie, vote, participation citoyenne)</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel et moyens humains</b>	<p><b>25 000 € par an pour le fonctionnement du CDC et hors transport</b></p> <p><b>Sollicitation de la création d'un second poste permanent dans la délibération jointe.</b></p>

<b>Service Civique (dispositif existant)</b> <i>Accueil de jeunes volontaires</i>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la fibre de l'engagement et de la citoyenneté</li> <li>- Aider les jeunes à construire leur projet d'avenir et développer de bonnes pratiques professionnelles</li> <li>- Favoriser une expérience du service public et susciter des vocations (notamment sur les métiers en tension), se faire un réseau et une première expérience au sein de la collectivité.</li> <li>- Offrir un cadre d'engagement propice au développement des compétences sociales et professionnelles, se faire un réseau et une première expérience, au sein de la collectivité.</li> </ul> <p>(délibération n° 3.9 du Conseil général du 13 décembre 2011 précisant la mise en place du dispositif citoyen 76)</p>
<b>Publics</b>	<b>Jeunes de 18/ 25 ans (30 ans si en situation de Handicap)</b>
<b>Modalités</b>	<p><b>Organisation du Service Civique au sein du Département :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 24H / semaine - durée 8 mois (idéalement octobre à juin)</li> <li>✓ Indemnités de 600 €/mois (dont 111, 35 € pour CD 76)</li> <li>✓ Agrément de 3 ans délivré par l'État</li> <li>✓ Proposition et construction de grands axes de missions</li> <li>✓ Proposition de nouvelles missions et validation par la SDJES</li> <li>✓ Préparation de la campagne de recrutement (communication et diffusion du calendrier des entretiens) : mai/ juin - /Juillet/ septembre</li> <li>✓ Recrutement saisonnier selon un calendrier spécifique</li> </ul> <p><b>Mobilisation des directions et accompagnement des tuteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recherche de tuteurs et de nouvelles missions tout au long de l'année</li> <li>✓ Temps d'échanges entre tuteurs pour mutualiser les bonnes pratiques et faire remonter les besoins</li> <li>✓ Bilan annuel avec les tuteurs permettant de préparer la promotion suivante</li> <li>✓ Valoriser les Tuteurs en Service civique et la plus-value d'un accueil d'un accueil de jeune via la communication interne</li> </ul> <p><b>Accompagnement des jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser leur intégration en proposant une journée de cohésion</li> <li>✓ Accompagner leur projet d'avenir tout au long de l'année en favorisant la mise en relation avec les différentes directions, collectivités, associations...</li> </ul>
<b>Communication</b>	<p><b>Externe</b> : Diffusion ciblée auprès des partenaires associatifs du dispositif + CROUS, Têtes de Réseau, asso étudiantes, réseau MJC, CAF, SDJES, CPAM, Mission, Mairies...</p> <p><b>Interne</b> : Réseau des référents jeunesse, com' interne</p> <p><b>Numérique</b> : campagne réseaux sociaux (FB et Instagram) com' numérique CD 76</p> <p><b>Vidéo</b> : Clip court, (format réels) sur les bonnes pratiques à partager: tuteurs volontaire mais aussi parcours de jeunes en service civique « que sont-ils devenus ? » (diffusion YouTube, Insta, FB)</p>
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer l'accueil de jeunes en provenance des pays liées à la Coopération Internationale (Tunisie, Estonie, Burkina et Liban)</li> <li>✓ Expérimenter des recrutements en format entretiens collectifs pour être plus réactif</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les missions au sein du pôle solidarités (CMS, ASE, UAF...) notamment « lutte contre l'isolement des personnes âgées » en partenariat avec Service Civique Solidarité Séniors (pallier les difficultés de recrutement dans le social et susciter des vocations sur les métiers en tension)</li> <li>✓ Expérimenter un parcours citoyen pour les jeunes sortants de l'ASE adapté aux besoins et à la situation (Cf. fiche entrée parcours citoyen inclusif)</li> <li>✓ Campagne vidéo « les bonnes pratiques »</li> <li>✓ Valorisation des volontaires, des tuteurs et des missions via la réalisation et la diffusion de vidéos sur les différents supports.</li> <li>✓ Mise en lumière des expériences des jeunes et de l'engagement des tuteurs par un évènement à mi-parcours, en présence du Président du Département et de l'Élue à la jeunesse et sport</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport (SDJES)</li> <li>✓ CRUJ et Réseau JJ / missions Locales</li> <li>✓ Partenaires assurant la formation des jeunes (unis-cité, ligue de l'enseignement, réseau des MJC...)</li> <li>✓ Formation aux premiers secours : UDPSP76</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	<p><b>2 fois / an</b> : Volontaire lors d'un bilan intermédiaire + final</p> <p><b>1 fois / an</b> : Tuteurs (temps de bilan et échange de pratiques) et SDJES (une rencontre annuelle + bilan d'activité)</p>
<b>Objectifs quantitatifs</b>	<p>→ <b>50 jeunes accueillis et accompagnés / an</b></p>
<b>Budget</b>	<p>Validation en CP du nombre de volontaires accueillis et du budget (indemnité mensuelle de 111,35 €/mois + 30 €/ volontaire pour le coût des formations obligatoires (coût réel 190 € dont 160 € remboursés par l'État)</p> <p><b>4000 € par an</b> pour les frais liés à l'organisation de journées de cohésion</p>

Accueil de jeunes Service National Universel (SNU) - nouveau projet -	
<b>Objectifs du SNU</b>	<p>Mis en place en 2021, le SNU est un dispositif national qui s'adresse à des jeunes français de 15 à 17 ans et qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire vivre les valeurs républicaines</li> <li>- Renforcer la cohésion nationale</li> <li>- Développer une culture de l'engagement</li> <li>- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle</li> </ul> <p>Le SNU comprend 2 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un séjour de cohésion de 2 semaines dans un autre département (géré par l'État)</li> <li>- Une mission d'intérêt général (MIG) de 84 h ou 12 jours consécutifs</li> </ul> <p>Une 3<sup>ème</sup> étape est possible, chaque jeune pouvant poursuivre par une période d'engagement s'il le souhaite (notamment un service civique)</p>
<b>Objectifs de la collectivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'engagement et sensibiliser les jeunes à la notion d'intérêt général</li> <li>- Accompagner la jeunesse dans la citoyenneté</li> <li>- Élargir l'offre d'accueil en direction d'un public de jeunes mineurs (autre que stagiaires ou apprentis)</li> <li>- Impliquer les agents de la collectivité dans l'accompagnement des jeunes, permettre la transmission et les échanges</li> <li>- Participer au déploiement du SNU et poursuivre le partenariat avec l'État</li> </ul>
<b>Publics</b>	Jeunes français de 15/17 ans qui ont fait leur séjour de cohésion
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En juin pour les élèves en classe de 2nde</li> <li>- Vacances scolaires / mercredis/samedis/dimanches</li> </ul>
<b>Modalités</b>	<p><b>Jeunes accueillis et accompagnés par an :</b> Expérimentation progressive pour 10 jeunes au sein des services du département.</p> <p><b>Mission d'intérêt Général (MIG) dans le cadre du SNU :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil hors temps scolaire dans l'année qui suit le séjour de cohésion.</li> <li>- Engagement minimum de 84 h ou 12 jours sur l'une des 9 thématiques (défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté)</li> </ul> <p><b>Modalité de recrutement des jeunes volontaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie des missions sur la plateforme nationale</li> <li>- Rencontre du jeune et de ses parents pour fixer les modalités d'accueil</li> </ul> <p><b>Mobilisation des Directions et accompagnement des tuteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur le réseau existant des tuteurs de jeunes en service civique</li> <li>- Faire appel aux agents volontaires via la communication interne</li> <li>- Accompagner les tuteurs (formations, regroupements, retours d'expérience)</li> </ul> <p><b>Accompagnement des jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tuteurs accompagnent les jeunes tout au long de leur mission</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site du SNU (via l'État)</li> <li>- Site internet du Département avec l'aide de la com externe</li> <li>- Site intranet pour recruter des tuteurs et communiquer sur des retours d'expérience (portrait de jeunes)</li> </ul>

	- Participer aux initiatives de recrutement et de sensibilisation mises en place par la Direction Régionale Académique Jeunesse Engagement et Sport (DRAJES)
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimenter de nouveaux formats d'accueils de jeunes</li> <li>- Déployer l'accueil sur plusieurs directions du Département</li> <li>- Permettre à des agents des directions techniques d'être impliqués (par exemple la direction des routes pour faire de la prévention ...) et diversifier l'offre en zone rurale</li> <li>- Valoriser le Département comme lieu d'accueil et engagé dans le SNU</li> </ul>
<b>Binôme</b>	Dans la mesure du possible, le jeune en SNU sera en binôme avec le jeune en service civique.
<b>Partenaires</b>	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>Évaluation</b>	Bilan annuel qualitatif et quantitatif avec les services de l'État Une évaluation est à prévoir à l'issue des missions jeunes et tuteurs
<b>Budget</b>	Pas d'incidence financière – pris en charge par l'État

<b>Aide au BAFA (adaptation dispositif existant applicable à compter de janvier 2024)</b> <b>&amp;</b> <b>Parcours BAFA Citoyen (nouveau projet dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs)</b>															
<b>Contexte</b>	<p>Le dispositif aide au Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur a été mis en place en octobre 2006 pour répondre à la pénurie d'animateurs. (art L. 1111-4 du CGCT)</p> <p>Lorsque l'aide était de 200 € sans conditions de ressources nous financions 1000 dossiers par an.</p> <p>Compte tenu des remontées des partenaires faisant état d'un manque croissant d'animateurs il est proposé de modifier les critères d'attributions et de faciliter l'accès à la formation dans le cadre d'une nouvelle action partenariale « Parcours BAFA Citoyen ».</p>														
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et inciter les jeunes aux fonctions d'animations</li> <li>- Favoriser une démarche citoyenne et une responsabilisation de ces jeunes par la prise en charge de leurs cadets</li> <li>- Permettre aux jeunes de développer une activité rémunérée tout en poursuivant leurs études.</li> <li>- Faciliter le recrutement d'animateurs volontaires</li> <li>- Développer des parcours d'engagements citoyens avec des acteurs locaux</li> </ul>														
<b>Publics</b>	Jeunes âgés de 16 à 25 ans au plus.														
<b>Modalités</b> (organisation, échéancier, ...)	<p style="text-align: center;"><b>Aide au BAFA</b></p> <p>→ <b>Intervention sur les sessions générales ou d'approfondissement afin d'appuyer la notion d'aide sur le parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 300 € pour les formations en externat versés aux organismes de formation.</li> <li>- 400 € pour les formations en internat versés aux organismes de formation.</li> </ul> <p>→ <b>Critères d'éligibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le jeune s'engage à terminer sa formation (formation générale + formation perfectionnement)</li> <li>- Le stage peut être effectué en internat, demi-pension ou externat</li> <li>- <b>Le séjour BAFA doit s'effectuer sur le territoire Région Normandie</b></li> <li>- Répondre aux conditions de ressources (source ANAH janv. 2023)</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Nombre de personnes composant le ménage</th> <th>Revenu fiscal de référence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>20 805 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>30 427 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>36 591 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>42 748 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>48 930 €</td> </tr> <tr> <td>Par personne supplémentaire</td> <td>+ 6 165 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>→ <b>Documents à fournir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte d'identité du jeune (+ de son responsable légal s'il est mineur)</li> <li>- Justificatif de domicile de moins de 6 mois</li> <li>- Avis d'imposition année N-1</li> <li>- Attestation d'inscription signée par l'organisme de formation (au moment du dépôt de la demande</li> <li>- Procès-verbal à fournir par l'organisme de formation à la fin des stages</li> </ul>	Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence	1	20 805 €	2	30 427 €	3	36 591 €	4	42 748 €	5	48 930 €	Par personne supplémentaire	+ 6 165 €
Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence														
1	20 805 €														
2	30 427 €														
3	36 591 €														
4	42 748 €														
5	48 930 €														
Par personne supplémentaire	+ 6 165 €														

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facture acquittée</li> <li>- <b>Si le jeune est exclu d'un stage pas d'aide BAFA</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>« Parcours BAFA citoyen »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le « <b>BAFA citoyen</b> » expérimenté en lien avec l'association des FRANCAS permettra de développer des parcours d'engagements avec des collectivités souhaitant pallier à un manque d'animateurs.</li> <li>- La collectivité qui souhaite déployer ce type de parcours signe un protocole de coopération avec l'opérateur : les Francas.</li> <li>- Chaque stagiaire BAFA complètera sa formation par un engagement auprès d'une collectivité locale qui pourra ainsi sécuriser ses recrutements pour le bon fonctionnement de ses structures d'accueil jeunes.</li> <li>- La Formation pourra être cofinancé par la collectivité locale et complété par un voyage d'étude au Québec pour les jeunes volontaires.</li> </ul>
<b>Communication</b>	Faire le lien avec les collectivités /Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale / CAF et organismes de formation
<b>Territoire</b>	Seine-Maritime
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financer intégralement le BAFA pour les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.</li> <li>- Travailler à une aide articulée et inter institutionnelle à l'horizon 2024</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES) et Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.</li> <li>- Collectivités</li> <li>- Caisse d'Allocation Familiale de Seine-Maritime</li> <li>- Organismes de formation BAFA : Les FRANCAS</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout au long du mandat en lien avec les partenaires</li> <li>- L'opérateur définira ses indicateurs</li> </ul>
<b>Objectifs Quantitatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environ 500 jeunes pour l'aide BAFA</li> <li>- 3 expérimentations de 15 à 20 jeunes par territoires pour le « Parcours BAFA citoyen » (soit une soixantaine de jeunes)</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>200 000 € /an pour l'aide BAFA</b></li> <li>- <b>15 000 € pour l'expérimentation Parcours BAFA Citoyen au titre des conventions pluriannuelles d'objectif</b></li> <li>- <b>Renfort humain pour l'instruction au regard de la future montée en charge des demandes.</b></li> <li>- <b>Prévoir la livraison d'un télé-service</b></li> </ul>

**TOPE LA (adaptation dispositif existant applicable pour tous les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les jeunes à la notion d'engagement, leur faire découvrir l'environnement associatif local et différentes collectivités.</li> <li>- Proposer une aide individuelle ciblée sur le développement d'un projet à visé socio-professionnel, pour tous les jeunes qui mobilisent au moins 40h d'engagement dans une association ou une collectivité.</li> <li>- Renforcer le partenariat et la visibilité des structures prescriptrices (Centres sociaux, Missions locales, les Structures information jeunesse, Service jeunesse, associations...) autour de l'outil Tope-là qui permet d'accompagner le jeune plus globalement.</li> <li>- Accompagner le Développement de l'offre de mission Tope-là en milieu rural.</li> <li>- Assurer le contrôle et la gestion du suivi des fonds dédiés aux jeunes.</li> <li>- Consolider le suivi sur les missions auprès des associations afin de poursuivre une qualité d'engagement de ces dernières dans le dispositif.</li> </ul> <p>(délibération 4.1 du Conseil Départemental du 10 décembre 2018 portant création du dispositif Tope là)</p>
<b>Publics</b>	Jeunes de 16 - 25 ans résidant en Seine-Maritime
<b>Modalités et Actions</b>	<p><b><u>Pour tous les dossiers déposés sur le téléservice à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023</u></b></p> <p><b><u>Aide jusqu'à 400 €</u></b> (un montant inférieur et correspondant au projet du jeune sera désormais validé)</p> <p><b><u>Conditions d'éligibilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisir la demande sur le téléservice du Département,</li> <li>- Résider en Seine-Maritime depuis au moins 6 mois,</li> <li>- Être âgé de 16 à 25 ans,</li> <li>- Avoir un compte bancaire ou postal au nom du jeune,</li> <li>- Démontrer des capacités à s'investir dans un projet,</li> <li>- Présenter un projet en lien avec les études, la formation, la mobilité locale, européenne ou internationale</li> <li>- S'engager à faire au moins 40 heures de volontariat dans les 6 mois suivants la validation du dossier. Engagement auprès d'associations loi 1901 de la Seine-Maritime, d'EPCI, de communes ou d'EPHAD.</li> </ul> <p><b><u>Pièces à fournir au dépôt du dossier</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justificatif d'identité recto verso en cours de validité ;</li> <li>- Justificatif de domicile d'au moins 6 mois ;</li> <li>- Devis justificatif attestant de la dépense envisagée (daté, signé, tamponné et au nom du bénéficiaire)</li> </ul> <p><b><u>Une fois la contrepartie réalisée :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facture acquittée de la dépense (datée, signée, tamponnée et au nom du jeune)</li> <li>- Attestation des 40 heures d'engagement certifiées par un représentant de la structure ;</li> <li>- RIB au nom du jeune.</li> </ul>

	<p><b><u>Critères d'éligibilité</u></b></p> <p><b>Topo-là mobilité :</b> Permis B, Permis moto et équipement sécurité, abonnement transport en commun, coût d'un billet (stages, séjour linguistique) à l'exclusion des séjours humanitaires.</p> <p><b>Topo-là formation et études :</b> Formation professionnelle de l'animation (hors BAFA), formation linguistique et remise à niveau. Coût de scolarité écoles payantes ou frais d'inscription concours, achat de matériel informatique (à l'exclusion des téléphones portables), équipement spécifique métiers (cuisine, esthétique...)</p> <p><i>Exclusion : loisirs, vacances, réparation de véhicule, plein d'essence, achat de véhicule, achat d'électroménager et toute autre demande n'étant pas inscrite dans les critères d'éligibilités ci-dessus.</i></p> <p><b><u>Modalités de versement</u></b></p> <p>L'aide d'un montant inférieur ou égal à 400 € sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur après décision de la Commission permanente.</p>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Répertoire sur le site internet les associations partenaires</b> en recherche continue de bénévoles</li> <li>- <b>Cartographeur des structures prescriptrices</b> sur le site <a href="http://www.seinemaritime.fr">www.seinemaritime.fr</a></li> <li>- <b>Valoriser les collectivités qui proposent des missions solidaires, sociales et citoyennes utiles, innovantes et « exemplaires » :</b> Donner envie et des idées aux autres collectivités, développer l'attractivité en milieu rural : articles dans le mag, vidéos de présentation, story RS.</li> <li>- <b>Retravailler la communication autour des deux volets identifiés</b> et les critères d'éligibilités repérés au regard de l'expérience.</li> </ul>
<b>Perspectives horizon 2024</b>	<p><b><u>Nouveau « Topo-là Partenaire » :</u></b> permettre à des jeunes qui ne sont pas en capacité d'avancer les fonds d'accéder au dispositif en passant par une association partenaire qui en ferait l'avance.</p> <p><b><u>Modalités d'organisation</u></b></p> <p>Référencer les structures accompagnatrices et proposer une convention tripartite prévoyant le versement de l'aide à l'association.</p> <p>Cette convention permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement plus global du jeune.</li> <li>- L'incitation ou renforcement de dispositifs complémentaires par les collectivités</li> <li>- L'accès à l'aide pour les publics les plus fragiles</li> </ul> <p><b><u>Accentuer le développement de missions en milieu rural</u></b> via l'envoi d'un mailing et courrier collectivités ou intercommunalités rurales ou petites villes.</p> <p><b><u>Modalités d'organisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un document référençant les missions pouvant s'exercer dans des villages où la vie associative est peu présente.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir sur des rencontres territoriales d'élus ou initier un temps dédié à destinations d'élus locaux pour définir des missions spécifiques et adaptées aux activités des communes</li> </ul> <p><i>Exemples de missions : Missions intergénérationnelles : lecture aux personnes âgées, se promener, discuter, jardiner. Tenir des bureaux de vote. Aider à l'organisation de manifestations locales (repas, tournois sportifs, bal, loto...)</i></p>
<b>Partenaires</b>	Les associations qui accompagnent les jeunes dans leur demande : structures information jeunesse, services jeunesse, centre sociaux, missions locales...
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel chiffré et qualitatif (nombre, statut, territoire, visée de l'engagement sur les jeunes, impact sur les associations...)</li> <li>- Mise en œuvre effective et développement de la communication (Cartographie, volets Tope-là, etc...)</li> <li>- Retour des partenaires et développement de convention</li> </ul>
<b>Objectifs quantitatifs</b>	1000 bénéficiaires par an environ
<b>Budget</b>	<b>400 000 € (à voir en fonction 1ères données 2023)</b>

## Règlement Appel à Projets

### PROJET JEUNES 76

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le Conseil Départemental et la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de Seine Maritime soutiennent de manière collective et concertée les projets portés par les jeunes.

Ce partenariat institutionnel se traduit par le présent appel à projets, lequel vise à favoriser l'engagement des jeunes dans une démarche de projet et à accompagner leur implication dans la vie locale et le développement de leur citoyenneté.

#### Conditions d'attribution de l'aide financière

##### 1. Les critères de recevabilité du projet :

- Être porté par un collectif de jeunes seinomarins majoritairement âgés de 11 à 25 ans,
- Être accompagné ou porté par une association loi 1901 ou une junior association dont le siège social est en Seine-Maritime,  
*\* Les projets accompagnés par des collectivités peuvent être subventionnés par la CAF.*
- Être initié par un groupe de jeunes ou permettant leur implication dans ses différentes phases (élaboration, mise en œuvre et évaluation),
- Accompagner la prise d'initiatives dans les domaines suivants : démocratie participative, mobilité et échanges internationaux, culture, environnement, solidarité, projets humanitaires, lutte contre l'exclusion, les discriminations, le numérique, sport, santé, valeurs de la république...

##### 2. Les projets non-éligibles :

- Ne respectant pas les valeurs de la république et le principe de laïcité,
- Ayant un but lucratif,
- Portés par une structure sans co-construction par le collectif de jeunes
- S'inscrivant dans le cadre d'une formation professionnelle, scolaire ou universitaire *hors les projets portés par les associations liées à ces établissements (foyer*

*socioéducatif, maison des lycéens, associations de parents d'élèves, associations sportives en lien avec l'UNSS...),*

- Création artistique sans objectif de médiation ou de développement culturel,
- Séjours linguistiques,
- Compétitions sportives ou raids (4L trophy, europ'raid, les gazelles...),
- Week end d'intégration.

### 3. Les critères d'appréciation

- Niveau d'implication des jeunes dans les différentes phases de mise en œuvre du projet (élaboration, mise en œuvre, valorisation et évaluation),
- Nombre de jeunes concernés, la mixité du public, le développement de l'autonomie et de la citoyenneté des jeunes et l'impact social généré par le projet,
- Viabilité et réalisme du budget, adéquation entre les frais de personnel, les besoins du projet et montant du coût des prestataires,
- Partenariats financiers et matériels complémentaires.

### 4. Soutien financier

- Les porteurs de projet ne pourront pas solliciter plus de deux subventions par an,
- Ces projets pourront être financés intégralement par le présent appel à projet en cas d'absence de source(s) de co-financement.

## Organisation de l'appel à projets

### 1. Dépôt du dossier

Dossier déposé par la structure référente du projet (association, junior association ou collectivité). Les dates limites de réception des dossiers sont communiquées sur [seinemaritime.fr](http://seinemaritime.fr)

### 2. Accompagnement

- Les 3 institutions rencontreront systématiquement les groupes de jeunes afin de leur proposer un temps d'échange et de présentation de leur projet,
- En fonction des besoins et des attentes des jeunes, un accompagnement sera proposé dans l'élaboration de leur projet ou une orientation vers une structure partenaire (formalisation du projet, montage financier, recherche de partenaires, mise en relation...).

### 3. Commission des financeurs

- Chaque dossier sera étudié dans le cadre d'une commission des financeurs qui permettra aux trois institutions d'apporter une réponse partagée aux jeunes seinomarins.

### 4. Bilan

- Une seconde rencontre sera proposée à l'issue de la mise en œuvre de l'action afin d'évoquer l'évaluation et les suites éventuelles.

### 5. Composition du dossier

- Le formulaire unique de demande d'aide,
- Un document de motivation du collectif de jeunes (lettre, vidéo, diaporama...),
- Tout autre document venant appuyer ou étayer le projet (devis, informations sur les prestataires, supports de communication, ...),
- Bilan du précédent projet financé dans le cadre de cet appel à projets si non fourni préalablement.

### 6. Engagements des bénéficiaires

- Communiquer les pièces justificatives complémentaires qui seront demandées à la suite de la commission des financeurs,
- Informer de tout changement de nature à modifier les activités et le projet présenté dans le dossier de candidature,
- Transmettre un bilan du projet (pédagogique et financier) et participer à une évaluation,
- Mentionner la participation de la DSDEN, du Conseil Départemental, de la CAF de la Seine Maritime et en faisant figurer les logos des 3 institutions lors des actions ou manifestations donnant lieu à l'édition de supports de communication,
- Participer à la valorisation de leur action dans le cadre de manifestations ou de communications organisées par la DSDEN, la CAF et le Département de Seine Maritime.